

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°666 - ÉDITION DU 08 DÉCEMBRE 2023



Journée mondiale du bénévolat et du volontariat
C'était le 05 décembre !

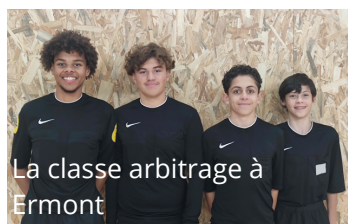
Cette semaine...



Détection Futsal U17 à Cergy



4ème tour INF garçons à Eragny



La classe arbitrage à Ermont



Nous vous informons que le mois de décembre est complet pour les réunions Club / District.

Prochaines dates disponibles dès janvier.

Évènements à venir...



Venez nombreux Samedi 16 décembre 2023
Stade Pré Carré
93 av Maréchal Foch
95460 Ezanville

AFM TÉLÉTHON
NOVEMBRE POUR GAGNER 2023
#TÉLÉTHONFOOT

SI JE MARCHÉ, C'EST GRÂCE À VOUS.
LE TÉLÉTHON A CHANGÉ MA VIE

Sollicitons nos 17 muscles pour sourire

Et assister au match de gala à 19h
Ezanville - Domont
Les mamans novices

Une tombola et le verre de la solidarité matureront la journée en présence de l'AFM du Val-d'Oise.

Les dons et recettes seront reversés à l'AFM

teléthon.fr
01 30 30 3837

Téléthon

Le dimanche 10 décembre
8ème tour de la Coupe de France



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Statuts et Règlements
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Finances
- Arbitrage - section des lois du jeu
- Comité d'Appel chargé des affaires courantes
- Fair-play et de l'Éthique



Crédit Mutuel

val d'oise
le département



EKINSPO
VAL-D'OISE

Gourman DIT
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 DECEMBRE 2023

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON

Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

FOSES FU

Match n°25905797 du 26/11/2023 ANCIENS D2.B COURDIMANCHE AS / FOSSES FU

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FOSSES FU (EVOCATION)

Demande d'évocation du club de FOSSES FU. Le joueur T. Oumar licence n°9602968505 susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus. Date d'effet de la suspension le 13/11/2023, un match de suspension.

A la suite de la demande d'évocation du club de FOSSES FU, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de COURDIMANCHE AS sur l'inscription et la participation du **joueur T. Oumar licence n°9602968505** susceptible d'être suspendu.

Réponse impérative avant le 11/12/2023 avant 12h00

ERAGNY AS

Match n°25898136 du 26/11/2023 U18 D2.B COURDIMANCHE AS 21 / ROISSY EN FRANCE 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY AS (EVOCATION)

Le motif évoqué par le club d'ERAGNY AS est sur la participation du joueur **O. Konan licence 9603569576** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus.

Date d'effet de suspension 22/10/2023. 4 matches de suspension fermes.

Evocation recevable, non fondée car le joueur **O. Konan licence 9603569576** a purgé ses 4 matches de suspension sur les rencontres suivantes :



Match n°25898166 du 29/10/2023 U18 D2.B JOUY LE MOUTIER FC 21 / COURDIMANCHE AS 21

Match n°25898122 du 05/11/2023 U18 D2.B COURDIMANCHE AS 21 / ADAMOIS OL 2 22

Match n°27497771 du 12/11/2023 COUPE DU VAL D'OISE ARGENTEUIL FC 21/ COURDIMANCHE AS 21

Match n°25898130 du 19/11/2023 U18 D2.B PERSAN US 21/ COURDIMANCHE AS 21

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

MENUCOURT

Match n°25900263 du 03/12/2023 U16 D3.B BEZONS USO / MENUCOURT AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (EVOCACTION)

Demande d'évocation du club de **MENUCOURT AS**. Le joueur **S. Ahmed licence n°2547464191** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus, date d'effet de la suspension le 27/11/2023, un match de suspension.

A la suite de la demande d'évocation du club de **MENUCOURT AS**, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **BEZONS USO** sur l'inscription et la participation du joueur **S. Ahmed licence n°2547464191** susceptible d'être suspendu.

[Réponse impérative avant le 11/12/2023 avant 12h00](#)

MENUCOURT

Match n°26510004 du 03/12/2023 SENIORS D3.A MENUCOURT AS 2 / MONSOULT BAILLET US

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € MENUCOURT AS (EVOCACTION)

Demande d'évocation du club de **MENUCOURT AS**. Le joueur **J. Alexandre licence n°2358027113** susceptible d'être suspendu lors du match ci-dessus, date d'effet de la suspension le 26/12/2023, un match de suspension.

A la suite de la demande d'évocation du club de **MENUCOURT AS**, la commission demande au secrétariat d'interroger le club de **MONSOULT BAILLET US** sur l'inscription et la participation du joueur **J. Alexandre licence n°2358027113** susceptible d'être suspendu.

[Réponse impérative avant le 11/12/2023 avant 12h00](#)

ERAGNY AS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ERAGNY (EVOCACTION)

Demande d'évocation au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement

Concerne le Club de ES HERBLAY Séniors féminines D1

Considérant que la fédération française de football précise dans l'article 73 Article - 73 - les joueuses U16 F et U17 F peuvent pratiquer en Senior F dans les compétitions de Ligue et de District, sur décision des Comités de Direction des Ligues et dans la limite de trois joueuses U16 F et de trois joueuses U17 F pouvant figurer sur la feuille de match ; I précise dans l'article 7 du règlement du championnat senior féminin. Article 7. – Qualifications et Participation. Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles 7, 8 et 38 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation



du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve, sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

1ère Infraction

Match 27239073 du 21/10/2023 Entente Marly Fosses 1 / Herblay Es 1

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

Match 27239108 du 04/11/2023 Herblay Es 1 / Cosmo Taverny 2

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

2ème Infraction

Match 27239075 du 11/11/2023 Herblay Es 1 / Montmorency Fc 1

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

3ème Infraction

Match 27239099 du 18/11/2023 Argenteuil Fc 1 / Herblay Es 1

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse D. Halima licence n° 9603391264 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse L. Maissane licence n° 2548161660 susceptible de ne pas être surclassée

4ème Infraction

Match 27239086 du 25/11/2023 Herblay Es 1 / Belloy St Martin Asc 1

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse D. R. Soledad licence n° 2548487875 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse K. Fatimata licence n° 9603461404 susceptible de ne pas être surclassée

5ème Infraction

Match 27239088 du 02/12/2023 Sarcelles Aas 3 / Herblay Es 1

Joueuse K. L. Lowe licence n° 2547845355 susceptible de ne pas être surclassée

Joueuse D. R. Soledad licence n° 2548487875 susceptible de ne pas être surclassée

A la suite de la demande d'évocation du club d'ERAGNY AS, la commission demande au secrétariat d'interroger le club d'HERBLAY ES sur l'inscription et la participation des joueuses citées ci-dessus susceptible ne pas avoir **obtenu le certificat médical de non-contre-indication comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.**

[Réponse impérative avant le 11/12/2023 avant 12h00](#)

**RECLAMATION****SOISY AND MARG FC**

Match n°25936936 du 01/10/2023 U16 D2.A SOISY AND MARG FC / FC MONTMORENCY

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY AND MARG FC (RECLAMATION)

Réclamation irrecevable. Ce n'est pas un motif à réclamation.

RESERVE**ECOUEEN FC**

Match n°27117440 du 02/12/2023 U14 D3.C ERMONT AS 22/ ECOUEN FC 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ECOUEN FC (RESERVE)

Réserve confirmée le 04/12/2023.

Réserve recevable et fondé. En effet, trois joueurs de ERMONT AS 2 ont participé au match cité ci dessus à 15 h00 et ont participé au match **Critérium U13 Avenir phase 1 poule A** à 13 h 30 le même jour. Article - 151 Participation à plus d'une rencontre 1. La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 **est interdite** : - le même jour ; - au cours de deux jours consécutifs.

Les joueurs qui ont participé aux deux matchs consécutifs sont :

MEHEBOU WAFO Byron Licence n°9602296985

GUIDY Asaph licence n°9603285615

TOUNKARA Mohamed Licence n°9602385721

La commission dit : match perdu par pénalité au club d'ERMONT AS 22 pour en attribuer le gains au club d'ECOUEEN FC 22.

CREDIT : ECOUEN FC : 43,50 €

DEBIT : ERMONT AS : 53,50 €

ERMONT AS : 0 BUT - 1 POINT

ECOUEEN FC : 1 BUT 3 POINTS

AFS VAUREAL

Match n°27616717 du 01/12/2023 COUPE DU COMITE FUTSAL AFS VAUREAL / AS FUTSAL ARGENTEUIL

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AFS VAUREAL (RESERVE)

Réserve confirmée le 02/12/2023.

Réserve du club de l'AFS VAUREAL sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AFS ARGENTEUIL susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors qu'elle ne joue pas le lendemain.



Le joueur **Mekhy G licence n° 2546265793 du club DE AFS ARGENTEUIL** a participé au match cité ci-dessus et au dernier match de l'équipe supérieur alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

Match référence : ASF FUTSAL ARGENTEUIL - CHAMPS FC en date du 21/11/2023

La commission dit réserve recevable et fondée, match perdu par pénalité au club d'AFS ARGENTEUIL

AFS VAUREAL qualifié pour la suite de la compétition

CREDIT : AFS VAUREAL : 43,50 €

DEBIT : AS FUTSAL ARGENTEUIL : 53,50 €

DOSSIER TRANSMIS A LA COMMISSION FUTSAL

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°25898135 du 26/11/2023 U18 D2.B JOUY LE MOUTIER FC / SFC CHAMPAGNE 95

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (RESERVE)

Réserve confirmée le 27/11/2023.

Réserve recevable et fondé.

Motif : inscription de 4 joueurs mutations HORS PERIODE cités ci-dessous sur la feuille de match du 26/11/2023 JOUY LE MOUTIER FC / SFC CHAMPAGNE 95 alors que le règlement n'en autorise que 1. (Article 7.5.1 du DVOF)

B. Yassine licence 2546529165 muté HP jusqu'au 16/10/2024

L. Ethan licence 2546719112 muté HP jusqu'au 14/10/2024

F. Yanis licence 2547268457 muté jusqu'au 11/10/2024

G. Rowan licence 9604209629 muté jusqu'au 12/09/2024

La commission dit : match perdu par pénalité au club de SFC CHAMPAGNE En attribue le gain au club de JOUY LE MOUTIER FC.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER : 43,50 €

DEBIT : SFC CHAMPAGNE : 53,50 €

SFC CHAMPAGNE : 0 BUT - 1 POINT

JOUY LE MOUTIER : 0 BUT 3 POINTS

JOUY LE MOUTIER FC

Match n°25898140 du 03/12/2023 U18 D2.B ARNOUVILLE F. AS / JOUY LE MOUTIER FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER (RESERVE)

Réserve confirmée le 04/12/2023.

Motif : inscription de deux joueurs **MUTATION HORS PERIODE** cités ci-dessous sur la feuille du match cité ci-dessus, alors que le règlement n'en autorise qu'un. (Article 7.5.1 du DVOF)



S. Redwan licence 2547417281 muté HP jusqu'au 09/10/2024
A. Schedlet licence 2447056478 muté HP jusqu'au 18/09/2024

La commission dit réserve recevable et fondée, match perdu par pénalité au club de ARNOUVILLE F AS En attribue le gain au club de JOUY LE MOUTIER FC.

CREDIT : JOUY LE MOUTIER : 43,50 €
DEBIT : ARNOUVILLE F AS : 53,50 €

ARNOUVILLE F AS : 0 BUT - 1 POINT
JOUY LE MOUTIER : 3 BUT 3 POINTS

DEUIL ENGHIEU FC

Match n°25933598 du 03/12/2023 U16 D3.A DEUIL ENGHIEU FC 2 / ENT BEAUMONT MOURS

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € DEUIL ENGHIEU (RESERVE)

Réserve confirmée le 04/12/2023.

Réserve recevable et fondé.

Motif : inscription de 2 joueurs mutations HORS PERIODE cités ci-dessous sur la feuille de match du 03/12/2023 DEUIL ENGHIEU FC 2 / ENT BEAUMONT MOURS alors que le règlement n'en autorise que 1.

D. Nicolas licence 2546862623 muté HP jusqu'au 29/02/2024
P. Dylan licence 2547235845 muté HP jusqu'au 31/08/2024

La commission dit : match perdu par pénalité au club de ENT BEAUMONT MOURS En attribue le gain au club de DEUIL ENGHIEU FC.

CREDIT : DEUIL ENGHIEU FC : 43,50 €
DEBIT : ENT BEAUMONT MOURS : 53,50 €

ENT BEAUMONT MOURS : 0 BUT - 1 POINT
DEUIL ENGHIEU FC : 1 BUT 3 POINTS

RC GONESSE

Match n°27239092 du 02/12/2023 SENIORS FEMININES D1 BELLOY ST MARTIN ASC / GONESSE RC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GONESSE RC (RESERVE)

Réserve confirmée le 02/12/2023.

Réserve de GONESSE RC sur la qualification des joueuses de BELLOY ST MARTIN.

Les joueuses citées ci-dessous ne possèdent pas d'un certificat médical de non contre indication comprenant une autorisation parentale délivré par un médecin généraliste.

Les joueuses licenciées U18 F peuvent, sans limitation du nombre de joueuses de cette catégorie inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure à celle de leur licence. Les joueuses licenciées U16 F et U17 F peuvent, dans la limite de cinq (5) inscrites sur la feuille de match (dont trois joueuses maximum d'une même catégorie), participer à cette épreuve,



sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non-contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

B. Maelys licence 9602672069

G. Tiphaine licence 9603648311

M. Charline licence 96032200982

R. Maxine licence 9603444617

D. Lila licence 9602862265

L. Kelyz licence 9603610698

La commission dit réserve recevable et fondée, match perdu par pénalité au club de BELLOY ST MARTIN ASC

CREDIT: GONESSE RC: 43,50 €

DEBIT: BELLOY ST MARTIN: 53,50 €

BELLOY ST MARTIN ASC: 0 BUT - 1 POINT

LA PROCHAINE REUNION LUNDI 11 DECEMBRE 2023



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 5 DECEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Mme Sylvestre - Sénécal - Cokgul

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE COMMISSION DISCIPLINE

COMMISSION du 27/11/2023

COSMO TAVERNY

SENIORS Féminines D1

Match n° 27239101 du 20/11/2023

COSMO TAVERNY 2 / MONTMORENCY FC 1

COSMO TAVERNY 2	0 but	-1 pt
MONTMORENCY FC 1	0 but	3 pts

ERAGNY AS FC

U16 D3 Poule C

Match n° 25900384 du 19/11/2023

COURDIMANCHE AS / AS ERAGNY

COURDIMANCHE AS	0 but	-1 pt
AS ERAGNY	1 but	3 pts

DOMONT FC

SENIORS D4 Poule C

Match n° 26532521 du 12/11/2023

DOMONT FC / AUVERS ENNERY FC



AUVERS ENNERY FC 0 but -1 pt
DOMONT FC 1 but 3 pts

MONTSOULT BAILLET US

U14 D3 Poule A

Match n° 25899455 du 18/11/2023

ES HERBLAY / MONTSOULT BAILLET US

MONTSOULT BAILLET US 0 but -1 pt
ES HERBLAY 9 buts 3 pts

COURRIERS CLUBS

ENTENTE MARLY FONTENAY

U18 D3 Poule C

ENT. MARLY FONTENAY 22 / CERGY PONTOISE FC 23

Match n°26744501 du 03/12/2023

Application de l'article 23.1 du RS,

Remboursement frais d'arbitrage 48,50€ à ENT.MARLY FONTENAY,

Frais d'arbitrage 48.50€ à FC Cergy Pontoise ne s'étant pas présentée

VILLIERS LE BEL FC

Mail du 04/12/2023

Match n°25899615 du 30/09/2023

VILLIERS LE BEL FC / MONTMORENCY FC

Le match est perdu par forfait avec une pénalité de – 1pt par rapport à l'arrivée tardive de votre équipe U14 . L'arbitre n'a pas pu donner le coup d'envoi du match à l'heure officielle qui est 15H30

Le forfait retard ne rentre pas en compte pour le forfait général (article 23.3)

PORTUGAIS PERSAN

La COC ne peut prendre en compte votre demande en raison de l'absence de l'arrêté municipal pour fermeture de terrain

GONESSE RC

Mail du 05/12/2023

Les matches à domicile pour les équipes Seniors D2 Poule B se joueront à 14H toute la saison 2023/2024

Les matches à domicile pour les équipes Seniors D4 Poule B se joueront à 15H toute la saison 2023/2024

Accord de la COC

FONTENAY FC

Mail du 05/12/2023

Les matches à domicile des équipes Seniors D3 Poule A et D4 Poule A se joueront à 14H le mois de décembre 2023 et janvier 2024 Motif invoqué : faible luminosité

CONFLANS FC

VETERANS +45 ans Poule B

Match n° 26525397 du 15/10/2023

CONFLANS FC / VAUXOISE

Merci de nous faire parvenir la feuille de match

JOUY LE MOUTIER FC

Critérium +45 ans Poule C

Demande de dérogation non conforme, hors délai

Amende 20€



REMERCIEMENTS ARBITRES

- JOSEPH Richardson
- HARMOHUNDER Hardeep

CONFIRMATION DE RESULTAT

BRUYRES BERNES USM

Anciens D3 Poule A

Match n° 26520559 du 03/12/2023

BRUYRES BERNES 31/ FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 31

BRUYRES BERNES 31	3 buts	0 pt
FRANCO PORTUGAIS ARGENTEUIL 31	5 buts	3 pts

MATCH PERDU PAR PENALITE

HERBLAY ES

U18 D3 Poule A

Match n° 26743570 du 03/12/2023

HERBLAY ES 22 / GONESSE RC 21

HERBLAY ES 22	0 but	-1 pt
GONESS RC 21	15 buts	3 pts

Application de l'article 40.1 du RS du DVOF

HORAIRES

HERBLAY ES

U14 D4 Poule D

HERBLAY ES 23 / VEMARS St WITZ FC 21

Match n° 26513016 du 09/12/2023

Le match se jouera à 15h45

Accord de la COC

DEMANDES FOOTCLUBS

ARNOUVILLE AS

U18 D2 Poule B

PERSAN US 1 / ARNOUVILLE FAS 1

Match n° 25898120 du 10/12/2023

Le match est maintenu au 10/12/2023

Le championnat étant prioritaire sur la Coupe

Accord de la COC

PERSAN US 03

SENIORS D2 Poule A

PERSAN US 2 / DEUIL ENGHEN FC 1

Match n° 26062876 du 10/12/2023



Le match se jouera à 15h30 au stade Louis ODINOT 1 à PERSAN
Accord de la COC

PERSAN PORTUGAIS ASC

ANCIENS D3 Poule C

PERSAN PORT ASC 2 / MONTMAGNY FC 2

Match n° 26851247 du 10/12/2023

Le match se jouera au stade Louis ODINOT 1 à PERSAN

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

MATCHS A JOUER LE 09/12/2023**FONTENAY FC****U14 D4 poule E**

FONTENAY FC / MENU COURT AS

Match n° 26513143 du 09/12/2023

Le match aura lieu le 09/12/2023 à 14H30

MATCHS A JOUER LE 06/01/2024**FOSES UF****U14 D2 poule B**

FOSES FU 21 / BEZONS USO 21

Match n° 25894725 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 06/01/2024

MATCHS A JOUER LE 07/01/2024**MONTIGNY FC****Critérium + 45 ans Poule C**

MONTIGNY FC 35 95 35 / FRANCONVILLE FC 35

Match n° 26560248 du 03/12/2023

Le match est reporté le 07/01/2024

FOSES UF**U16 D3 Poule B**

FOSES FU 22 / FRETTOISE ES 21

Match n° 25900264 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

FOSES UF**Anciens D2 Poule B**

FOSES FU 31 / SAINT GRATIEN USC 31

Match n° 25905807 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

MONTMORENCY FC**Critérium + 55 ans Poule B**

ERAGNY FC 21 / COSMO TAVERNY 21

Match n° 26525428 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

**PIERRELAYE FC****Seniors D4 Poule C**

PIERRELAYE FC 2 / AUVERS ENNERY FC 1

Match n° 26532534 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

MENUCOURT AS**Anciens D3 Poule A**

MENUCOURT AS 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 31

Match n° 26520561 du 03/12/2024

Le match aura lieu le 07/01/2024

PRESLES**Seniors D4 poule C**

PRESLES US 1 / EZANVILLE US 1

Match n° 26532533 du 03/012/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

VEXIN AS**Anciens D3 Poule B**

VEXIN / ARGENTEUIL 2

Match n° 25906066 du 03/012/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

ERMONT AFC**U16 D3 Poule A**

AUVERS ENNERY FC / ERMONT ACF

Match n° 25933594 du 03/012/2023

Le match aura lieu le 07/01/2024

MATCHS A JOUER le 13/01/2024**PERSAN US 03****U14 D4 Poule C**

AUVERS ENNERY FC / PERSAN 03 US

Match n° 27141757 du 03/12/2023

Match à jouer le 13/01/2024

MATCHS A REJOUER LE 28/01/2024**SAINT PRIX ES****Seniors D4 Poule A**

SAINT PRIX ES 2 / DEUIL ENGHIEU FC 2

Match n° 25901696 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 28/01/2024 en application de l'article 20-2-3 du PS du DVOF

GARGES FCM**U14 D4 Poule B**

GARGES FCM 22 / VAUREAL FCM 22

Match n° 25899727 du 02/12/2023

Le match aura lieu le 13/01/2024 en application de l'article 20-2-3 du PS du DVOF



MATCHS A JOUER LE 28/01/2024

EMMB

Anciens D4 Poule B

EMMB 34 / FOSSES FU 32

Match n° 27216265 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 28/01/2024

AUVERS ENNERY FC

Vétérans +45 ans Poule A

AUVERS ENNERY FC / ECOUEN VETERANS

Match n° 25906728 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 28/01/2024

MATCHS A JOUER LE 18/02/2024

PERSAN US 03

U18 D2 Poule B

PERSAN US 21 / ENTENTE MARLY FONTENAY 21

Match n° 25898141 du 03/12/2023

Le match aura lieu le 18/02/2024

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

VEMARS SAINT WITZ FC

U14 D4 Poule D

VEMARS SAINT WITZ FC 21 / THILLAY VAUD'HERLAND 11

Match n° 26513010 du 02/12/2023

VEMARS SAINT WITZ FC 21 Amende 30€

VEMARS SAINT WITZ FC 21	-1pt	0but
THILLAY VAUD'HERLAN 21	3pts	5buts

ECOUEN FC

U16 D3 Poule A

ECOUEN FC 22 / EMMB 22

Match n° 25933596 du 03/12/2023

ECOUEN FC 22 / EMMB 22

EMMB 22 Amende 30€

EMMB 22	-1pt	0but
ECOUEN FC 22	3pts	5buts

BEAUCHAMP AS

Seniors D4 Poule B

PARMAIN AC 1 / BEAUCHAMP AS 2

Match n° 26532131 du 03/12/2023

BEAUCHAMP AS 2 Amende 30€

BEAUCHAMP AS 2	-1pt	0but
PARMAIN AC 1	3pts	5buts

**PONTOISIENNE JS****Seniors D4 Poule B**

AUVERS ENNERY FC 2 / PONTOISIENNE JS 2

Match n° 26532127 du 03/12/2023

PONTOISIENNE JS 2 Amende 30€

PONTOISIENNE JS 2 -1pt 0but

AUVERS ENNERY FC 2 3pts 5but

ENT. MARLY FONTENAY**U18 D3 Poule C**

ENT. MARLY FONTENAY 22 / CERGY PONTOISIENNE 23

Match n°26744501 du 3/12/2023

CERGY PONTOISE FC 23 Amende 30€

CERGY PONTOISE 23 -1pt 0but

ENT. MARLY FONTENAY 22 3pts 5but

1er FORFAIT AVEC AMENDE

Suite erreur administrative, Lire :

MONTSOULT BAILLET US**U16 D2 Poule A au lieu de U18 D2 Poule A**

GOUSSAINVILLE FC 21 / MONTSOULT BAILLET US 21

Match n° 25936890 du 22/10/2023

MONTSOULT BAILLET US 21 Amende 30€

MONTSOULT BAILLET US 21 -1pt 0but

GOUSSAINVILLE FC 21 3pts 5but

2EME FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

MONTSOULT BAILLET US**U16 D2 Poule A**

SOISY AM FC 21 / MONTSOULT BAILLET US 21

Match n° 25936914 du 03/12/2023

MONTSOULT BAILLET US 21 Amende 35€

MONTSOULT BAILLET US 21 -1pt 0but

SOISY AM FC 21 3pts 5but

FOSES UF**Critérium + 45 ans Poule B**

EMMB 35 / FOSSES FU 35

Match n° 26525426 du 03/12/2023

FOSES FU 35 Amende 35€

FOSES FU 35 -1pt 0but

EMMB 35 3pts 5but

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 4 DECEMBRE 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = **50€**

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = **102€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée 📧Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INSCRIPTIONS PHASE 2

Le DVOF via la technique vous a fait parvenir un « google form » pour les clubs désirants :

- Rajouter 1 équipe ou s'inscrire dans les différents critères de U11F à Séniors F

FIN DES INSCRIPTIONS LE 21 DECEMBRE 2023

Si vous souhaitez modifier la pratique foot à 11 ou à 8, un mail nous suffira.

Les clubs qui nous ont envoyé un mail pour intégrer tardivement la phase 1 des critères, doivent valider via le google form leurs souhaits.

Début de la phase 2 à partir du 26/01/24



COURRIERS

BELLOY ST MARTIN ASC

Mail du 13/11/23.

Séniors F à 8 Groupe A

Nous avons bien pris note de votre mail concernant votre procédure d'entente. *La Commission d'Organisation des Compétitions* n'est pas informée de vos procédures.

Concernant l'amendes pour la feuille de match cela fait suite à l'annuaire financier auquel est soumis tous les clubs et sections féminines ou masculine du DVOF.

À la suite des échanges avec le Secrétariat du DVOF l'amendes initialement reçu sera retiré.

PERSAN US 03

Mail du 15/11/23

U15F & U18F

Nous avons bien pris note du changement de vos horaires de rencontres en U15F à 11 (groupe unique) et U18F à 8 (groupe A) – les rencontres se joueront à 17h

Nous corrigeons pour les prochaines rencontres sur les agendas clubs et site.

BELLOY ST MARTIN ASC – VIARMES ASNIERES OL

Mail du 28/11/23.

SENIORS F à 8

Nous avons bien pris note que vous établirez des feuilles de matchs jusqu'à nouvel ordre.

Je vous rappelle qu'il faut utiliser les feuilles de matchs foot à 8 dans l'onglet « documents » (les autres feuilles sont irrecevables.

CERGY PONTOISE FC

Mail du 29/11/23

U15F

Nous avons bien pris note que vous souhaitez inscrire 1 équipe U15F.

Le google form pour intégrer de nouvelles équipes à partir de janvier, de U11F à Séniors F à 8 a été envoyé aux clubs.

RENCONTRES REPORTEES

11/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27618436 – Groupe A

BELLOY ST MARTIN ASC 1 – GROSLAY FC

Horaire 20h30

Rencontre du 09/12/23

15/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1

Rencontre du 20/10/23

**SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417753 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – FOSSES FU 1

Rencontre du 24/11/23

Inversion de la rencontre : 20h à Fosses

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417757 – Groupe B

GROSLAY FC 2 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Rencontre du 08/12/23

18/12/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417599 – Groupe A

ST BRICE FC 1 – GROSLAY FC 1

Rencontre du 08/12/23

23/12/2023

U15F à 8

Rencontre n°27429505++ – Groupe A

JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1

Rencontre du 14/10/23

20/01/24

U15F à 11

Rencontre n°27429567 – Groupe Unique

PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1

Rencontre du 25/11/23

APPEL A FEUILLES DE MATCHS - FMI

U15F à 8

FOSSSES FU 1

Match n°27429507 du 18/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23**FOSSSES FU 1**

Match n°27429512 du 25/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

SENIORS F à 8

FOSSSES FU 1

Match n°27417750 du 17/11/23

1^{er} Appel le 04/12/23

AMENDES

U18F à 8

ROISSY EN France US 1

Match n°27430269 du 18/11/23

Feuille de match non recevable 10€ (Feuille de foot à 11)

FEUILLES DE MATCHS

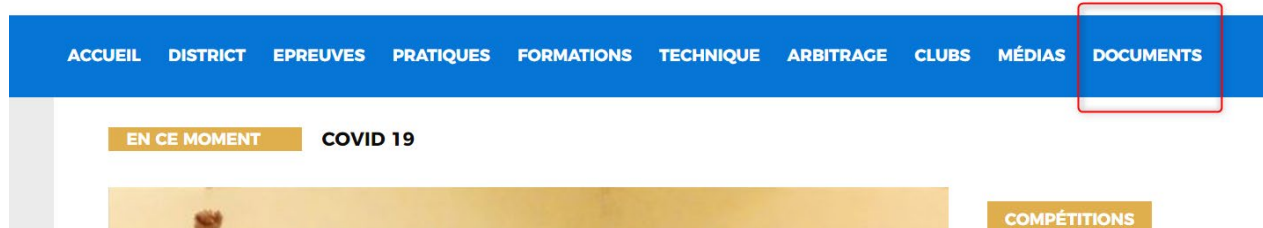
**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1

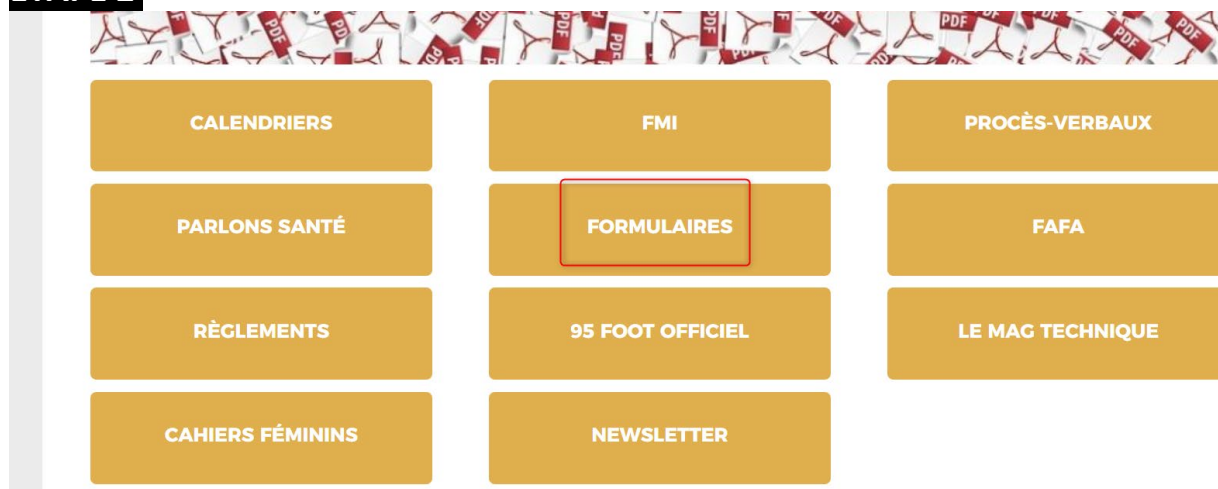


FOOTBALL

Terre de Jeu et d'Équilibre



ETAPE 2





ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
ARBITRAGE >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
FEUILLE DE MATCH >		
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 05 DECEMBRE 2023

Présents : M. Maillet - M. Lacour - M. Lutz - Mme Cyprien - Mme Lutz

Absent excusé : M. N'Diaye

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE

CATÉGORIE

NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 COUTELIER

3^{ème} tour du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO SENIORS 1 COUTELIER

Entente SSG 2 / Marly la Ville ES 1 :

Pour donner suite à l'organisation du match de Coupe de France, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – CDM

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO CDM

Match	CLUB	CLUB
1	JOUY LE MOUTIER FC 1	SFC CHAMPAGNE 95 1
2	PUISEUX LOUVRES 95 1	ST LEU 95 FC 1
3	COURDIMANCHE AS 1	SARCELLES MACCABI 1
4	CORMEILLAIS ACS 1	ADAMOIS OL 1

Jouy le Moutier FC 1 / SFC Champagne 1

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 09h30

Cormeillais ACS 1 / Adamois Ol. 1

Mail du 30/11/2023

Inversion de rencontre : Cette rencontre se jouera sur les installations de l'Isle Adam, au STADE PHILIPPE GRANTE 1 - PN - T4

Accord des deux clubs

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – ANCIENS

2^{ème} tour du 12 Novembre 2023 à 09H30 – CVO ANCIENS

Fontenay en Parisis FC 1 / Adamois Ol 1

Suite à l'occupation du terrain, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 9h30

COUPE DU COMITE - SENIORS 2 JEAN LESTRUHAUT

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 14H30 – COMITE SENIORS 2

Cormeillais ACS 2 / Argenteuil FC 2

Nouvel horaire : 14h

Prévenir vos adversaires.



COUPE DU COMITÉ – ANCIENS

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 - COMITÉ ANCIENS 2

Entente MMB 2 / Entente MMB 3

Nouvel horaire : le 07/01/2024 à 9h30

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

Huitièmes de finale du 9 décembre 2023 à 15H – CVO SENIORS FEMININES

SFC Champagne 1 / Cosmo Taverny 1 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 13 janvier 2024 à 15h00

COUPE DU VAL-D'OISE -CREDIT MUTUEL - +55 ANS

Huitièmes de finale du 10 Décembre 2023 à 09H30 – CVO +55 ANS

Eragny FC 1 / Groslay FC 1

Mail du 04/12/2023

Nouvelle installation : STADE DE LA BUTTE - SY - T6

Prévenir vos adversaires

St Leu 95 FC 1 / Franconville FC 1

Mail du 01/12/2023

Nouvelle installation : STADE DES ANDRESYS 2 - SY - T4 ST LEU LA FORÊT

Prévenir vos adversaires

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U16

Tour de cadrage du 10 Décembre 2023 à 14H30 – CVO U16

Entente SSG 1 / Osny FC 1

Pour donner suite à l'organisation du match de Coupe de France, la rencontre est programmée le 7 janvier 2024 à 14h30

Persan 03 US 1 / Eragny FC 1

Mail du 04/12/2023

Nouvel horaire : cette rencontre se jouera à 11H30.

Accord des deux clubs



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15 FEMININES

Tour de cadrage du 13 Janvier 2024 à 15H00 – CVO U15 FEMININES

Match	CLUB	CLUB
1	PONTOISIENNE JS 1	ENTENTE MMB 1
2	RC ARGENTEUIL 1	ST LEU 95 FC 1
3	GROSLAY FC 1	ST BRICE FC 1
4	PERSAN US 1	ES HERBLAY 1

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18 FEMININES

Huitièmes de finale du 13 Janvier 2024 à 15H00 – CVO U18 FEMININES

Match	CLUB	CLUB
1	GARGES FCM 1	ERAGNY FC 1
2	DEUIL ENGHIEU FC 1	FRANCONVILLE FC 1
3	PERSAN 03 US 1	MONTMORENCY FC 1
4	ENT SANNOIS SOISY ANDILLY M. 1	BEZONS USO 1
5	ENT BEAUMONT MOURS 1	ST BRICE FC 1
6	FOSES FU 1	CORMEILLAIS ACS 1
7	CERGY PONTOISE FC 1	RC ARGENTEUIL 1
8	SARCELLES AAS 1	ARGENTEUIL FC 1

Garges FCM 1 / Eragny FC 1 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 10 février 2024 à 15h00

Foses FU 1 / Cormeillais ACS 1 :

Pour cause de match de championnat, la rencontre est programmée le 27 janvier 2024 à 15h00



APPEL DE FEUILLES DE MATCH

DEUIL ENGHIEU FC

COMITE U14 ANS

Match du 30/11/2023 n°27587770

DEUIL ENGHIEU FC 2 / DEUIL ENGHIEU FC 3

1er appel à la feuille de match le 05/12/2023

SAINT OUEU L'AUMÔNE AS

COMITE U14 ANS

Match du 25/11/2023

ST OUEU L'AUMÔNE AS 2 / ST OUEU L'AUMÔNE AS 3

1er appel à la feuille de match le 05/12/2023

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 4 DECEMBRE 2023

- Présents** : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal
- Assiste** : Mme Escroignard (Comité)
- Excusés** : Mme Bastos – M Le Nagard – M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 28 11 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/7 du 02 12 23



ARGENTEUIL RC : Mail du 28 11 23

Pris note de votre envoi des feuilles de match réclamées

ARGENTEUIL FC : Mail du 23 11 23

Pris note de votre information concernant le centre de Coupe U12 du 25 11 23

ARNOUVILLE FAS : Mail du 02 12 23

Pris note de votre impossibilité d'utiliser la FMI suite défaut de tablettes à VAUREAL FCM (ne fonctionnaient pas).

AUVERS ENNERY FC : Mail du 01 12 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur match de critérium U10/U11 du 02 12 23

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 30 11 23

Pris note du dépôt dans FAL de la feuille de présence réclamée

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 30 11 23

Pris note de l'absence de l'équipe de PERSAN US sur critérium U10/U11. La commission annule l'appel de feuille de match

BONNEUIL ASC : Mail du 29 11 23

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur match U10/U11 du 02 12 23 à DOMONT FC

CORMEILLAIS ACS : Mail du 30 11 23

Pris note de votre demande de désengager une équipe pour les prochains plateaux. LA commission vous demande de préciser la catégorie concernée : U6/U7 – U8 ou U9 ?

COURDIMANCHE AS : Mail du 04 12 23

Pris note de l'envoi de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du 02 12 23. La commission vous rappelle que vous devez la déposer dans FAL même si vous n'êtes centre recevant. La commission ne peut tenir compte des feuilles papier reçues.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS :

Pris note de l'envoi de la feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du 02 12 23. La commission vous rappelle que vous devez la déposer dans FAL même si vous n'êtes centre recevant. La commission ne peut tenir compte des feuilles papier reçues.

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 04 12 23

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 09 12 23

DEUIL ENGHIEU FC : Mail du 30 11 23

Pris note de rappel concernant l'annulation d'amendes. La commission transmet au secrétariat pour vérification et annulation

ENTENTE MMB : Mail du 28 11 23

Pris note de la réception de la feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS. La commission vous rappelle que lors des appels vous devez déposer vos feuilles dans FAL.

ENTENTE MMB : Mail du 03 12 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur rencontre de critérium U10 AVENIR du 02 12 23 à GARGES FCM. La commission vous demande lui transmettre la liste de vos joueurs ayant participé à ce match sur une feuille de match papier

ENTENTE SSG : Mail du 30 11 23

Pris note de la réception des feuilles de centre de la Coupe U12

**ENTENTE SSG** : Mail du 04 12 23

Pris note de la modification d'horaire des rencontres de critérium U10/U11 – série 4 poules K & L

ERMONT AMS : Mail du 01 12 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI su rencontre de critérium U10 AVENIR du 25 11 23. La commission n'a toujours pas reçu la feuille de match papier qui est obligatoire en cas de défaillance de la tablette (voir 2^{ème} appel en fin de PV)

ERMONT AMS : Mail du 28 11 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI su rencontres de critérium U10/U11 du 25 11 23. La commission n'a toujours pas reçu la feuille de match papier qui est obligatoire en cas de défaillance de la tablette (voir 2^{ème} appel en fin de PV)

FONTENAY FC : Mail du 04 12 23

Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U10/U11 suite au report du centre du Challenge U11. La commission a reporté ces rencontres au 13 01 24

FOSES UF : Mail du 27 11 23

Pris note de la correction des résultats des rencontres de critérium U10/U11 du 07 10 23 contre EMRONT ACF

FOSES UF : Mail du 30 11 23

Pris note de la fermeture des installations les 02 & 03/12 suite arrêté municipal

FRANCONVILLE FC : Mail du 04 12 23

Pris note de la modification du nombre d'équipes présentes sur les centres des plateaux U8 & U9 niveau 2

GONESSE RC : Mail du 30 11 23

Pris note de votre interrogation sur un résultat de match du 02 12 23. Après vérification il s'agit d'une erreur de retranscription d'un numéro e match. Le score est annulé

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 25 11 23

Pris note de l'adresse du stade pour les plateaux et rencontres de critérium. A savoir :
Stade Jean Lousteau – 1, Rue Pierre de Coubertin – 95300 PONTOISE

OSNY FC : Mail du 04 12 23

Pris note de la non-utilisation de la FMI sur les rencontres de critérium U12/U13 du 02 12 23 à ST BRICE FC suite défaillance des tablettes. La commission attende les feuilles de match papier

OSNY FC : Mail du 27 11 23

Pris note de votre réclamation concernant la jonglerie du centre de la Coupe du Comité U12 à SARCELLES AAS

PARMAIN AC : mail du 02 12 23

Pris note de votre information concernant la tenue d'un centre du plateau.

PIERRELAYE FC : Mail du 28 11 23

Pris note du souci rencontré pour le plateau U6/U7. Vous équipes sont dorénavant placées sur le même centre

PRESLES USL : Mail du 01 12 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U6/U7 sur centre du plateau à MONTMORENCY FC du 02 12 23

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 01 12 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) d'une équipe U6/U7 sur centre du plateau à BRUYERES BERNES US

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 01 12 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de 3 de vos équipes sur critérium U10/U11 du 02 12 23 à ENTENTE SSG



ROISSY F. US : Mail du 30 11 23

Pris note de l'envoi par mail de la feuille de match U10/U11 réclamée

ROISSY F. US : Mail du 22 11 23

Pris note du forfait avisé de vos équipes U12 sur les 19 & 29 de MA Coupe du Comité U12 du 25 11 23

ROISSY F. US : Mail du 26 11 23

Pris note de la réception des feuilles de match U10/U11 contre ERMONT AMS du 25 11 23

SOISY AM FC : Mail du 04 12 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match. La commission a reporté cette rencontre au 14 01 23

ST OUEN AS : Mail du 30 11 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre à BEZONS USO. Après vérification la commission confirme l'annulation du centre.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 01 12 23

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à VIARMES ASNIERES OL du 02 12 23

VAUREAL FCM : Mail du 23 11 23

Pris note l'envoi de la feuille de match réclamée.

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 30 11 23

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 du 14 10 23. Après recherche, la commission vous précise que le centre était à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

VILLIERS FC : Mail du 03 12 23

Pris note de la confirmation du score d'une rencontre U10/U11 à SURVILLIERS AVENIR.

Mathieu MONTREDON : Mail du 04 12 23

Mail non pris en compte car messagerie personnelle

AUDITION

Critérium U13 AVENIR du 18 11 2023

Pour le club de **ST OUEN AS**,

- M **KITUNA Michaël** - Educateur Responsable de l'équipe

Pour le club de **VIARMES ASNIERES OL**,

- M **ANDRADE Anthony** - Educateur Responsable de l'équipe

Après avoir entendu les personnes présentes, la commission confirme le résultat du match inscrit par l'arbitre officiel de foot animation



CONVOCATION

Lundi 18 Décembre 2023 à 19 heures

Centre de Coupe du Comité U12 du 25 11 2023

Pour le club de **SARCELLES AAS**,
- **M Nader AZLOUK** – Responsable du centre

Présence indispensable et muni de sa licence

RESULTATS 1er TOUR CHALLENGE U10 des 18 & 25 11 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 20 Janvier 20 24

Centre n° 1	MARLY ES 1 – MENU COURT AS 1
Centre n° 2	ARGENTEUIL RC 2 – VILLERS FC 2
Centre n° 3	CERGY PONTOISE FC 1 – BEAUCHAMP AS 3 PUISEUX LOUVRES FC 1 : Forfait non avisé COURDIMANCHE AS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 4	ST LEU FC 1
Centre n° 5	FRANCONVILLE FC 3 – CORMEILLAIS ACS 1
Centre n° 6	ENTENTE SSG 1 – ARGENTEUIL RC 1 BEZONS USO : VILLIERS FC 1 : Disqualifiée car 2 joueurs non qualifiés (FERHAT & MERT)
Centre n° 7	CHAMPAGNE SFC 1 – CORMEILLAIS ACS 2
Centre n° 8	ENTENTE MMB 1 – ECOUEN FC 4
Centre n° 9	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – SOISY AM FC 2
Centre n° 10	FOSES UF 1 – COURDIMANCHE AS 2
Centre n° 11	ARNOUVILLE FAS 1 – ARGENTEUIL FC 2
Centre n° 12	DEUIL ENGHIEU FC 1 – DEUIL ENGHIEU FC 3
Centre n° 13	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 2
Centre n° 14	CERGY PONTOISE FC 2 – GROSLAY FC 1 ROISSY US 1 : Disqualifié car absence de numéros de licences sur feuilles de présence
Centre n° 15	ERAGNY FC 1 – ST OUEN AS 1



Centre n° 16	ST OUEN AS 3 – ERMONT AMS 2
Centre n° 17	ST LEU FC 3 – FRANCONVILLE FC 2
Centre n° 18	ENTENTE SSG 4 – ENTENTE SSG 2 MARCOUVILLE CYTY CPA 1 : Forfait non avisé
Centre n° 19	FRANCONVILLE FC 1 – SOISY AM FC 1
Centre n° 20	BRUYERES BERNES USM 1 – VAUREAL FCM 1
Centre n° 21	FRETTOISE ES 1
Centre n° 22	GOUSSAINVILLE FC 1 – SURVILLIERS AVENIR 1 VILLIERS FC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (BALDE)
Centre n° 23	ECOUEN FC 1 – ST OUEN AS 2 ECOUEN FC 4 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (KANCEL) ST BRICE FC 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (SEMBA)
Centre n° 24	SARCELLES AAS 3 – SARCELLES AAS 4
Centre n° 25	BEZONS USO 1 – ADAMOIS OL 1
Centre n° 26	OSNY FC 1 – ARGENTEUIL FC 1 ARGENTEUIL FC 3 : Forfait non avisé
Centre n° 27	ST BRICE FC 2 – AUVERS ENNERY FC 1 CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 : Forfait non avisé PONTOISIENNE JS : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (NIAKATE)
Centre n° 28	EAUBONNE CSM 1 – DEUIL ENGHEN FC 2
Centre n° 29	MONTMAGNY FC 1 – MONTMORENCY FC 1
Centre n° 30	ERMONT AMS 1 – MONTMORENCY FC 2 JOUY FC : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (LE BAIL KAMARA)
Centre n° 31	VIARMES ASNIERES OL 1
Centre n° 32	ARGENTEUIL RC 3 PUISEUX LOUVRES FC 2 : Forfait non avisé
Centre n° 33	VEXIN AS 1
Centre n° 34	ROISSY US 2
Centre n° 35	MONTMAGNY FC 2 VEMARS ST WITZ FC : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (ERGISI)
Centre n° 36	ERMONT ACF 2 PIERRELAYE FC : Disqualifiée car 1 joueur présent sur centre n° 17 Challenge U11 (WATTRELLIER)



RESULTATS 1er TOUR CHALLENGE U11 des 18 & 25 11 2023

Les équipes suivantes sont qualifiées pour le 2^{ème} tour qui aura lieu le Samedi 20 Janvier 2024

Centre n° 1	ARGENTEUIL RC 3
Centre n° 2	ERMONT AMS 1 FOSES UF 2 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (KABOURI)
Centre n° 3	ARGENTEUIL RC 1 – ENTENTE SSG 1
Centre n° 4	EZANVILLE US 1 – GONESSE RC 1
Centre n° 5	ERAGNY FC 3 – GOUSSAINVILLE FC 2
Centre n° 6	ST BRICE FC 3 – ST OUEN AS 3 COURDIMANCHE AS : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (BERKAN Islem)
Centre n° 7	SOISY AM FC 2 – ENTENTE MMB 2 DEUIL ENGHIEU FC 3 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (BOUZAR) BRUYERES BERNES USM : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (CHEROUAK)
Centre n° 8	ARGENTEUIL FC 1 – BEAUCHAMP AS 2
Centre n° 9	CERGY PONTOISE FC 2 – SOISY AM FC 3 MONTMAGNY FC : Disqualifiée car 1 joueur présent sur centre n° 33 Challenge U11 (LATIF)
Centre n° 10	SARCELLES AAS 3 – SARCELLES AAS 1
Centre n° 11	GONESSE RC 3 – JOUY FC 3 MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait non avisé
Centre n° 12	VILLIERS FC 2 – MENU COURT AS 1 VILLIERS FC 4 : Forfait non avisé
Centre n° 13	GOUSSAINVILLE FC 1 – ST OUEN AS 1
Centre n° 14	ST BRICE FC 1 VALLEE DE SAUSSERON 1 : Forfait non avisé
Centre n° 15	BEZONS USO 1 - ARGENTEUIL FC 3 ENTENTE BOISSY CHARS 1 : Forfait non avisé
Centre n° 16	EAUBONE CSM 1 – CORMEILLAIS ACS 2
Centre n° 17	ST BRICE FC 2 PIERRELAYE FC : Disqualifiée car 1 joueur présent sur centre n° 36 Challenge U10 (WATTRELLIER) et 1 joueur non qualifié (BOUTABOUNA)
Centre n° 18	CORMEILLAIS ACS1 – ERAGNY FC 1 BOUFFEMONT ACF 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (BAKARI)



- Centre n° 19** GROSLAY FC 1
MARCOUVILLE CITY CPA 1 : Forfait non avisé
PONTOISIENNE JS 1 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (MAFFO)
- Centre n° 20** VAUREAL FCM 1 – JOUY FC 1
PONTOISIENNE JS 2 : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (CISSOKHO)
- Centre n° 21** BEAUCHAMP AS 1 – FRANCONVILLE FC 2
MAGNY FC : Disqualifiée car 2 joueurs non qualifiés (MARTIN & ULIANICH)
- Centre n° 22** ST LEU FC 2
CHAMAGNE SFC : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (MESTARI)
- Centre n° 23** MONTMORENCY FC 1 – ENTENTE SSG 3
- Centre n° 24** OSNY FC 3 – DEUIL ENGHIEU FC 2
MONTSOULT BAILLET US 2 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (PASQUET)
- Centre n° 25** ST PRIX ES 1 – COSMO TAVERNY 2
CHAMPAGNE SFC 2 : Forfait non avisé
- Centre n° 26** DEUIL ENGHIEU FC 1 – SOISY AM FC 1
- Centre n° 27** COSMO TAVERNY 1 – ARNOUVILLE FAS 1
- Centre n° 28** CERGY PONTOISE FC 1 – FRANCONVILLE FC 1
- Centre n° 29** SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 4
- Centre n° 30** ST OUEN AS 2 – MARLY ES 1
- Centre n° 31** ECOUEN FC 1 – ECOUEN FC 3
- Centre n° 32** ES HERBLAY 1
FOSSES UF 1 : Disqualifiée car 1 joueur non licencié (SAGNA)
- Centre n° 33** VILLIERS FC 1
MONTMAGNY FC : Disqualifiée car 1 joueur présent sur centre n° 9 Challenge U11 (LATIF)
- Centre n° 34** CERGY PONTOISE FC 3 – ERMONT ACF 1
SURVILLIERS AVENIR : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (ANOUI)
- Centre n° 35** PERSAN US 1 – ARGENTEUIL RC 2
- Centre n° 36** ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - VIARMES ASNIERS OL 1
GEFEPB : Disqualifiée car 1 joueur non qualifié (NEVILUS)

MATCHS REMIS AU 13 JANVIER 2024

CRITERIUM U10/U11

FONTENAY FC vs MONTSOULT BAILLET US : Matchs n° 27367704 & 27367732

**CRITERIUM U11 AVENIR**

SOISY AM FC 1 vs FRANCONVILLE FC 1 : Match n° 27086104

MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024**CRITERIUM U12/U13**

BEZONS USO vs GONESSE RC : Matches n° 27296495 - 27296523 & 27296609

ADAMOIS OL vs ERMONT ACF : Matches n° 27296370 - 27296523 & 27296408

FOSES UF 3 vs ERMONT AMS 3 : Match n° 27291671

**1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES
COUPE DU COMITE U12**

Centre 26 : Feuille de présence ECOUEN FC 3 sur centre à GROSLAY FC

**2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CENTRES
COUPE DU COMITE U12**

La commission rappelle aux clubs suivants de lui transmettre pour LUNDI 11 DECEMBRE 2023 avant 16 heures, l'ensemble des documents concernant leur centre :

Centre 19 : ENTENTE MMB

Centre 26 : Feuille de présence ECOUEN FC 3

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U6/U7 DU 11 11 23**

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 3 à BEZONS USO

BOUFFEMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à BOUFFEMONT ACF

ECOUEN FC : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence des clubs d'ECOUEN FC & ADAMOIS OL sur centre n° 7 à ECOUEN FC

ADAMOIS OL : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 7 à ECOUEN FC

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 13 à MONTIGNY FC

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à OSNYFC

PIERRELAYE FC : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence des clubs de PIERRELAYE FC, ERAGNY AS et ES HERBLAY sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC

ERGANY FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC



ES HERBLAY : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 19 à ARGENTEUIL RC

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence des clubs de SARCELLES AAS et GOUSSAINVILLE FC sur centre n° 22 à SARCELLES AAS

ST LEU FC : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 24 à ST LEU FC

THILLAY ESM : 1^{er} appel de feuille de centre et feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 26 au THILLAY ESM

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U10/U11

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de match n° 27370475 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre SOISY AM FC 3

GARGES FCM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27369217 – 27369245 & 273 69278 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre COSMO TAVERNY 4 – 5 & 6

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de match n° 27370443 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre JOUY FC 6

ERAGNY FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27370444 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHEN FC 4

ARGENTEUIL RC : 1^{er} appel feuille de match n° 27370479 du 02 12 23 – critérium U10/U11 contre VILLERS FC 3

CRITERIUM U10 AVENIR

GARGES FCM : 1^{er} appel feuille de match n° 27082790 du 02 12 23 – critérium U10 AVENIR contre ENTENTE MMB 2

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27082836 du 02 12 23 – critérium U10 AVENIR contre ARGENTEUIL RC 2

CERGY PONTOISE FC : 1^{er} appel feuille de match n° 27084386 du 02 12 23 – critérium U10 AVENIR contre ST BRICE FC 2

CRITERIUM U12 AVENIR

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de match n° 27084383 du 02 12 23 – critérium U10 AVENIR contre VILLIERS FC 2

CRITERIUM U12/U13

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} appel feuille de match n° 27287760 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre VALLEE DU SAUSSERON 1

ES HERBLAY : 1^{er} appel feuille de match n° 27291966 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre EZANVILLE US 3

ENTENTE SSG : 1^{er} appel feuille de match n° 27297303 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre FRANCONVILLE FC 3

GARGES FCM : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27296523 & 27296610 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre ST LEU FC 2 & 4



ARGENTEUIL FC : 1^{er} appel feuilles de matchs n° 27296583 & 27296611 du 02 12 23 – critérium U12/U13 contre HERBLAY ES 3 & 4

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U6/U7 DU 14 10 23

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

PLATEAU U8/U9 – Niveau 1 DU 21 10 23

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel de feuille de centre et de présence des clubs de CHAMPAGNE SFC, COURDIMANCHE AS & VILLIERS FC du centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

VILLIERS FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur centre n° 5 à CHAMPAGNE SFC

PLATEAU U8 – Niveau 2 DU 21 10 23

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de centre et de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 8 à CORMEILLAIS ACS

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 17 au THILLAY ESM

PLATEAU U9 – Niveau 2 DU 21 10 23

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 3 à AUVERS ENNERY FC

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 4 au COSMO TAVERNY

FOSES UF : 2^{ème} appel de feuille de centre et de présence des clubs de FOSSES UF – PUISEUX LOUVRES FC & CHAMPAGNE SFC centre n° 10 du plateau U9 à FOSSES

PUISEUX LOUVRES FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 à FOSSES UF

CHAMPAGNE SFC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 10 à FOSSES UF

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuille de centre et de présence des clubs de PIERRELAYE FC – VAUREAL FCM centre n° 17 du plateau U9 à PIERRELAYE

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 17 à PIERRELAYE FC

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de centre et de présence des clubs de PERSAN US - ST BRICE FC – GROSLAY FC centre n° 18 du plateau U9 à PERSAN

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

GROSLAY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

PERSAN US : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 20 à VIARMES ASNIERES OL

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

**CRITERIUM U10/U11**

ERMONT AMS : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27367707 & 27367735 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 7 & 8

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de match n° 27369181 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre AUVERS ENNERY FC 3

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel feuilles de matchs n° 27369318 – 27369362 – 27369413 & 27369467 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel feuille de match n° 27369515 du 25 11 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 1

CRITERIUM U10 AVENIR

ERMONT AS : 2^{ème} appel feuille de match n° 27082787 du 25 11 23 – critérium U10 Avenir contre ENTENTE SSG

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U6/U7 DU 14 10 23**

ERAGNY FC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 4 à AUVERS ENNERY FC

BELLOY ST MARTIN ASC : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 6 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 16 à FRETTOISE ES

CORMEILLAIS ACS : 2^{ème} appel de feuille de présence de vos joueurs U6/U7 sur centre n° 20 à MONTIGNY FC

AMENDES

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27369687 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre ST BRICE FC 6

Amende : 30€

ARGENTEUIL FC : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27084589 du 18 11 23 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE MMB

Amende : 30€

COSMO TAVERNY : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27291468 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre FONTENAY FC 1

Amende : 30€

CORMEILLAIS ACS : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27391684 du 18 11 23 – critérium U12/U13 contre ES HERBLAY 6

Amende : 30€



EAUBONNE CSM : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 4 sur match n° 27370512 – critérium U10/U11 du 02 12 23 contre VILLIERS FC 4

Amende : 20€

CHAMPAGNE SFC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur matchs n° 27369517 – 27369569 – 27369640 & 27369704 – critérium U10/U11 du 25 11 23 contre CERGY PONTOISE FC 7 – 8 – 9 & 10

Amende : 20€ x 4 = 80€

PUISEUX LOUVRES FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 – 3 & 4 sur matchs n° 27369573 - 27369644 & 27369708 critérium U10/U11 du 02 12 23 contre ENTENTE SSG 8 & 9

Amende : 20€ x 3 = 60€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 27287758 – critérium U10/U11 du 02 12 23 contre BONNEUIL ASC 1

Amende : 20€

ST PRIX ES : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 27391659 – critérium U12/U13 du 02 12 23 contre BOUFFEMONT ACF 3

Amende : 20€

PERSAN US : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 27369359 – critérium U10/U11 du 25 11 23 contre BELLOY ST MARTIN ASC 2

Amende : 20€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 2 – Challenge U10 du 25 11 à BEAUCHAMP AS

Amende : 25€

COURDIMANCHE AS : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 2 – Challenge U10 du 25 11 à BEAUCHAMP AS

Amende : 25€

ROISSY US : Absence de numéros de licences sur feuilles de présence - Centre n° 14 Challenge U10 du 25 11 23 à CERGY PONTOISE FC

Amende : 10€ x 10 = 100€

MARCOUVILLE CYTY CPA 1 : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 18 – Challenge U10 du 25 11 à OSNY FC

Amende : 25€

ECOUEEN FC : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 23 – Challenge U10 du 25 11 23 à ST OUEN AS

Amende : 120€

ST BRICE FC : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 23 – Challenge U10 du 25 11 23 à ST OUEN AS

Amende : 120€

ARGENTEUIL FC : Absence de votre équipe 3 sur centre n° 26 – Challenge U10 du 25 11 à ARNOUVILLE FAS

Amende : 25€

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 27 – Challenge U10 du 25 11 à ST BRICE FC

Amende : 25€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence de votre équipe 2 sur centre n° 32 – Challenge U10 du 25 11 à COSMO TAVERNY

Amende : 25€

DEUIL ENGHEN FC : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 7 – Challenge U11 du 25 11 23 à ENTENTE MMB

Amende : 120€



BRUYERES BERNES USM : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 7 – Challenge U11 du 25 11 23 à ENTENTE MMB
Amende : 120€

MONTSOULT BAILLET US : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 11 – Challenge U11 du 25 11 à JOUY FC
Amende : 25€

VILLIERS FC : Absence de votre équipe 4 sur centre n° 12 – Challenge U11 du 25 11 à MENU COURT AS
Amende : 25€

VALLEE DE SAUSSERON : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 14 – Challenge U11 du 25 11 à GROSLAY FC
Amende : 25€

ENTENTE BOISSY CHARS : Absence de votre équipe 1 sur centre n° 15 – Challenge U11 du 25 11 à BEZONS USO
Amende : 25€

BOUFFEMONT ACS : Présence d'un joueur non licencié sur centre n° 18 – Challenge U11 du 25 11 23 à BOUFFEMONT ACF
Amende : 120€

MAGNY FC : Présence de 2 joueurs non licenciés sur centre n° 21 – Challenge U11 du 25 11 23 à MAGNY FC
Amende : 120€

CHAMPAGNE SFC : Absence de votre équipe 2 sur centre n° 25 – Challenge U11 du 25 11 à MONTIGNY FC
Amende : 25€

Prochaine Réunion LUNDI 11 DECEMBRE 2023



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 05 décembre 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festifoot U13F.

Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone



Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs ententes suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

HERBLAY ES

U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer

U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St leu 95 FC ne peuvent pas jouer

CONVOCATION

Les clubs suivant sont convoqués suite à la rencontre U13F avenir du 11/11/2023 n°27429621

L'ARBITRE de la rencontre : Elisé Valmont Lilian à 19h30 lundi 11 décembre 2023

ERAGNY AFSC 1

Responsable JAFFA Azis à 19h30 lundi 11 décembre 2023

HERBLAY ES 1

Responsable LOUCIF Kamal à 19h30 lundi 11 décembre 2023

U7F et U9F

Les clubs suivant sont convoqués à la suite des différentes anomalies rencontrées sur les plateaux U7F et U9F du 14/10/23 et du 25/11/23 le Lundi 18 Décembre » 2023 à 19 h30

Présence obligatoire des référents féminins et des responsables des catégories

U7F et U9F :

Adamois OL ; Cergy Pontoise FC ; St Prix ES ; Ent SSG/Soisy

U9F :

Éragny ASFC ; Ermont AS ; Fosses FU ; Viarmes Asnières OL ; Argenteuil FC ; Franconville FC ; Gonesse RC ; Sarcelles AAS

COURRIERS DES CLUBS

CERGY PONTOISE FC

Pris note de votre arrêté municipal concernant la fermeture du stade des Maradas, 6 passage du lycée à Pontoise en la date du 02/12/2023

Reportant les rencontres U11F B et D au 13/01/2024.

Veillez confirmer le stade ?

FOSES FU

Pris note de votre arrêté municipal concernant la fermeture du stade Auguste Delaune, rue du grand Tremblay à Fosses en la date du 02/12/2023

Reportant la rencontre U11F C au 13/01/2024.

**VIARMES ASNIERES OL**

Mail du 03/12/2023

La commission n'a fait qu'appliquer le règlement sportif du DVOF régissant les compétitions, éditer afin de protéger les pratiquants et pratiquantes le football sur son territoire.

Depuis le PV du 03 octobre 2023 une recommandation concernant l'inscription de joueuses U7F sont interdites en U9F et aucune U9F en U7F

Depuis le 10 octobre il est précisé qu'un contrôle de licence peut être mis en place.

Au cours du plateau du 14 octobre 2023 les clubs présents ont été avertis que la tolérance au cours de ce plateau serait la dernière. Vous étiez à ce plateau.

Point sur le règlement :

Les plateaux U7F sont **exclusivement** réservés aux joueuses nées en 2018, U6F et 2017, U7F et les plateaux U9F sont aussi **exclusivement** réservés aux joueuses nées en 2016, U8F et 2015 U9F, afin que ces très jeunes joueuses puissent s'exprimer avec des filles de leur âge en toute sécurité et impartialité.

Vous avez la possibilité de faire jouer vos 6 U10F dans la catégorie U9 mixte mais pas en U8 mixte et en aucun cas votre U11F ne peut jouer en U9 mixte.

Vous avez dans vos effectifs 1 U6F et 3U7F ; 1 U8F et 3U9F sur le plateau du 14 octobre vous avez déplacé 2 U7F, 1 U8F et 3 U9F. Sur le plateau du 25 novembre vous avez déplacé qu'une U9F et une équipe U11F.

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

Matchs 09/12/23

U11F Groupe A

Match 27428406 du 25/11/23

Ermont AS 1 / St Brice FC 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 11h00,

Accord des 2 clubs

U11F Groupe C

Match 27428695 du 25/11/23

Argenteuil FC 1 / Ent Adamois-EBM 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 11h00,

Accord des 2 clubs

U13F Groupe C

Match 27429711 du 09/12/23

Cergy Pontoise FC/ Gonesse RC 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 10h00, stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise

U13F Groupe A

Match 27429682 du 09/12/23

Cergy Pontoise FC/ EBM 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 10h00, stade des Maradas, 6 passage du lycée, Pontoise

U13F Groupe B

Match 27429697 du 09/12/23

St Prix ES 1 / Bezons USO 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 10h30

Accord des 2 clubs

U13F Groupe D

Match 27429727 du 09/12/23

Grosly FC 1 / Franconville FC 1: cette rencontre se jouera le 09/12/2023 à 13h00

Accord des 2 clubs



Matchs 16/12/23

U11F Groupe D

Match 27428781 du 16/12/23

St Ouen l'Aumône AS 1 / Cergy Pontoise FC 2 : Changement de terrain N°2, parc des sports et loisirs, Bd ducher, St Ouen l'aumône

Matchs 13/01/24

11F Groupe A

Match 27428404 du 25/11/23

Garges FCM1/Ermont AMS1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,
Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe B

Match 27428628 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Gonesse RC 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,
Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe C

Match 27428698 du 02/12/23

Fosses FU 1 / Argenteuil FC 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00
Accord commission animation et calendrier féminine

U11F Groupe D

Match 27428779 du 02/12/23

Cergy Pontoise FC 1 / Taverny COSMO 2: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00,
Accord commission animation et calendrier féminine

U13F Avenir

Match 27429625 du 25/11/23

Garges FCM1/ EntSSG-Soisy 1: cette rencontre se jouera le 13/01/2024 à 11h00
Accord commission animation féminine et calendrier

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U11F

SARCELLES AAS 1

U11F groupe B

Match 27428624 du 25/11/23

1er appel le 28/11/23

2^{ème} appel le 04/12/23

BEZONS USOM 1

U11F groupe D

Match 27428769 du 18/11/23

1er appel le 21/11/23

2^{ème} appel le 28/11/23

Le 04/12/23, pas de réception de feuille de match après 2 appels : amende 52€

St Prix ES 1

U11F Groupe D

Match 27428780 du 02/12/23

1er appel le 04/12/23

SARCELLES AAS 1

U13F Avenir

Match 27429635 du 02/12/23

1er appel le 04/12/23

FORFAIT NON AVISE

HERBLAY ES 2

U13F groupe A

Match 27429680 du 25/11/23

1er forfait : amende 15€

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023-(Saint Prix)**
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4	Ent Sannois St Gratien	4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS
		12	Ent Sannois St Gratien



**CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et
SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F**

**Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et**

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

**Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans
FAL pourront participer**

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

**Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à
son âge, amende 80€**

**Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle
devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent
un plateau, soit 13 jours en amont.**

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

PLATEAU U7F ET U9F

U9F du 25/11/2023

Suite au plateau du 14/10/2023 ou les membres du DVOF ont précisés qu'un contrôle visuel ou /et administratif serait effectué avant ou après chaque plateau par des membres des commissions COC foot animation.

La commission animation féminine a contrôlée les licences inscrites sur les feuilles de présence du plateau n° 2 du 25/11 /23

Les clubs ci-dessous sont sanctionnés pour le motif suivant :

Annexe financière

Amendes-pénalités financières

**Inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admis(e) à participer eu égard à son âge,
amende 80€**

VIARMES-ASNIERES-OL

6 U10F et 1U11F : 7x80€ soit **480€**

FOSESSE FU

1 U6F et 1 U7F : **160€**

ARGENTEUIL FC

1 U7F : **80€**

INFORMATION U7F et U9F du 09/12/2023

En s'appuyant sur le nombre de joueuses présent sur le centre de l'Adamois du 25 novembre voici ce qui pourrait être le nombre de joueuses au prochain plateau.

Plateau à CERGY :

U7F : dernier plateau **15 joueuses** mais un maxi de 47 est possible.

U9F : dernier plateau **87 joueuses** mais un maxi de 149 est possible

RAPPEL

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

ETAPE 2

CALENDRIERS

FMI

PROCÈS-VERBAUX

PARLONS SANTÉ

FORMULAIRES

FAFA

RÈGLEMENTS

95 FOOT OFFICIEL

LE MAG TECHNIQUE

CAHIERS FÉMININS

NEWSLETTER

**ETAPE 3****FORMULAIRES****Saison 2023-2024**

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Sélectionnez une catégorie

PSC1 >

COMMISSION >

FEUILLE DE MATCH >

FUTSAL >

FÉMININE >

Les dernières publications

Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de match Foot à 8



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U7F



Publié le 05-10-2023

Féminine

Feuille de présence U9F





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 05 DECEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La commission organise une formation « LE CADRE ASSOCIATIF »
Le samedi 09 décembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF

(Report de la formation prévue le 18 novembre 2023)

IL RESTE DE LA PLACE POUR LES RETARDATAIRES !

Objectifs du module

- Comprendre les fondements d'une association
- Appréhender son mode de fonctionnement et ses acteurs
- Connaître les documents à formaliser
- Savoir où trouver les informations nécessaires

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le processus de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

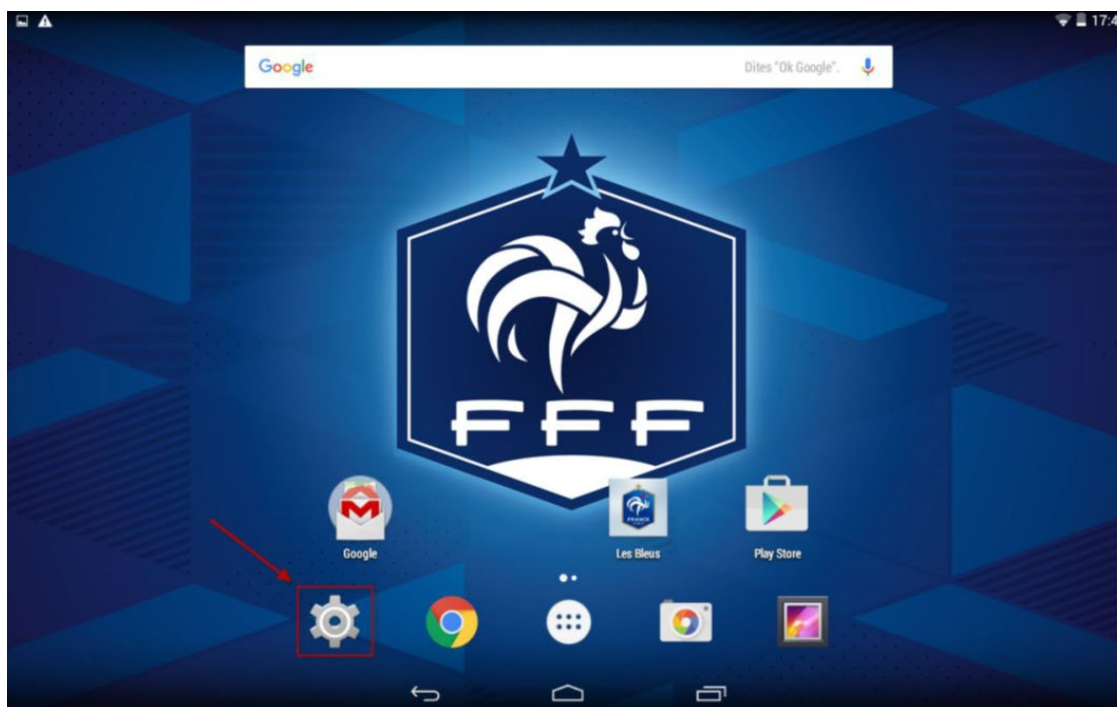
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

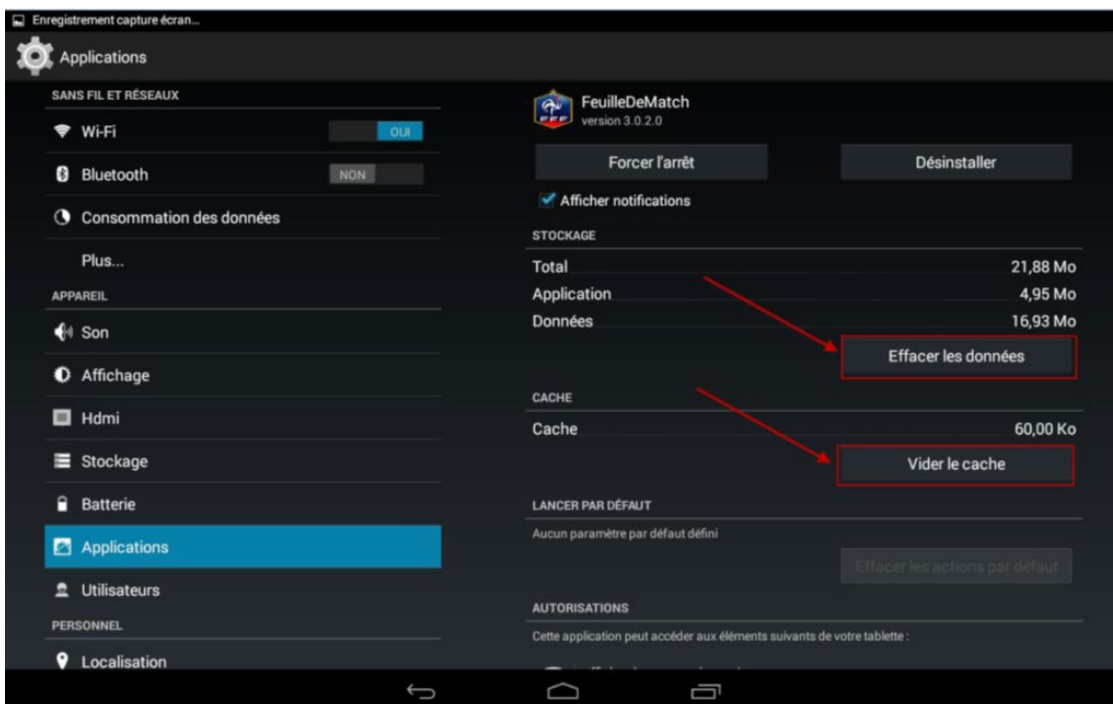
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



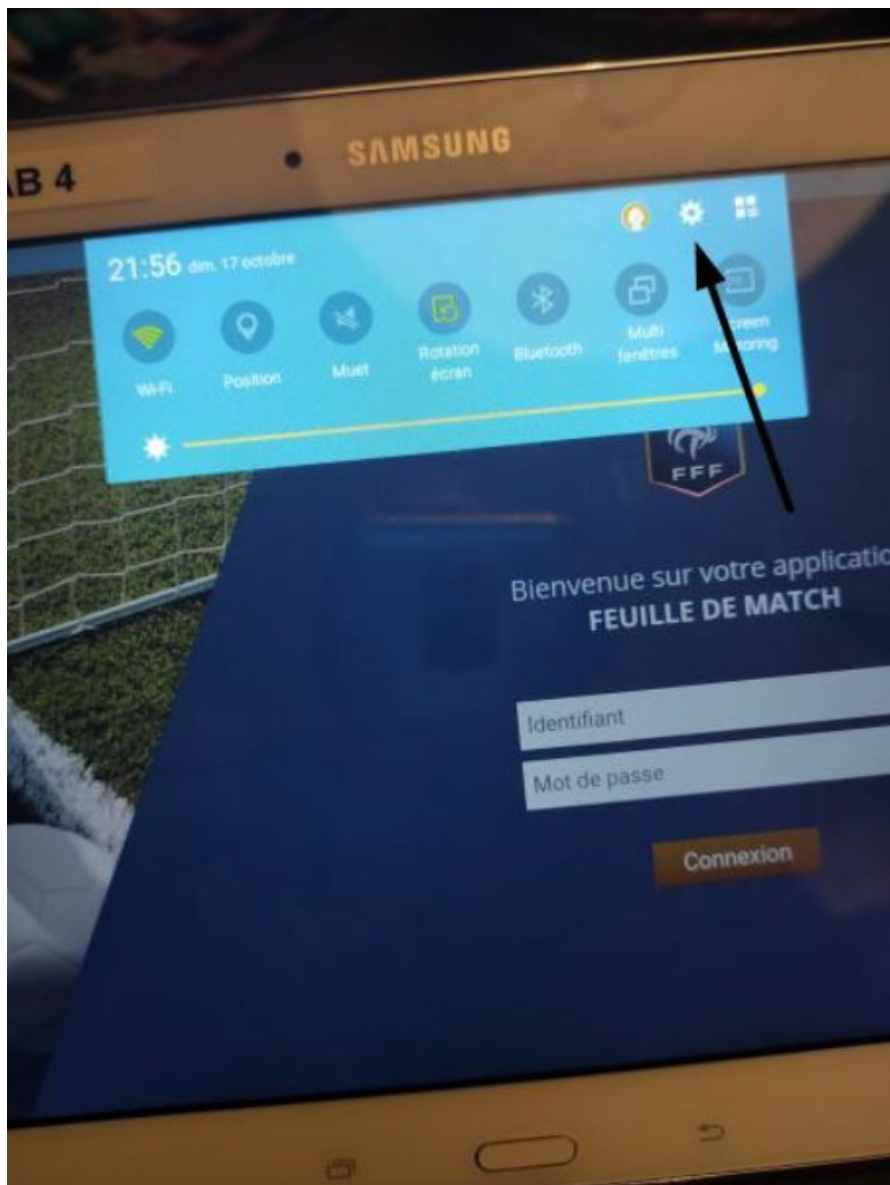
☐ Effacer les données et vider le cache



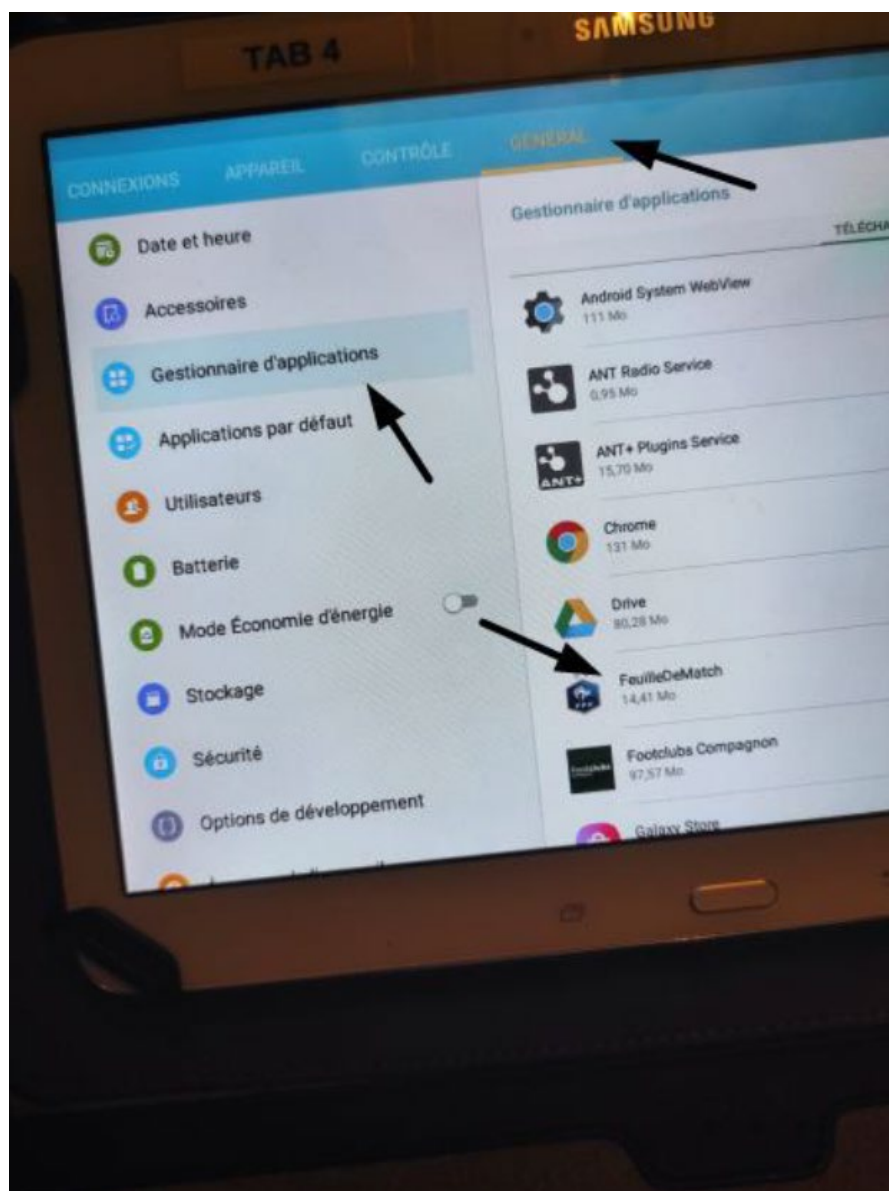
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

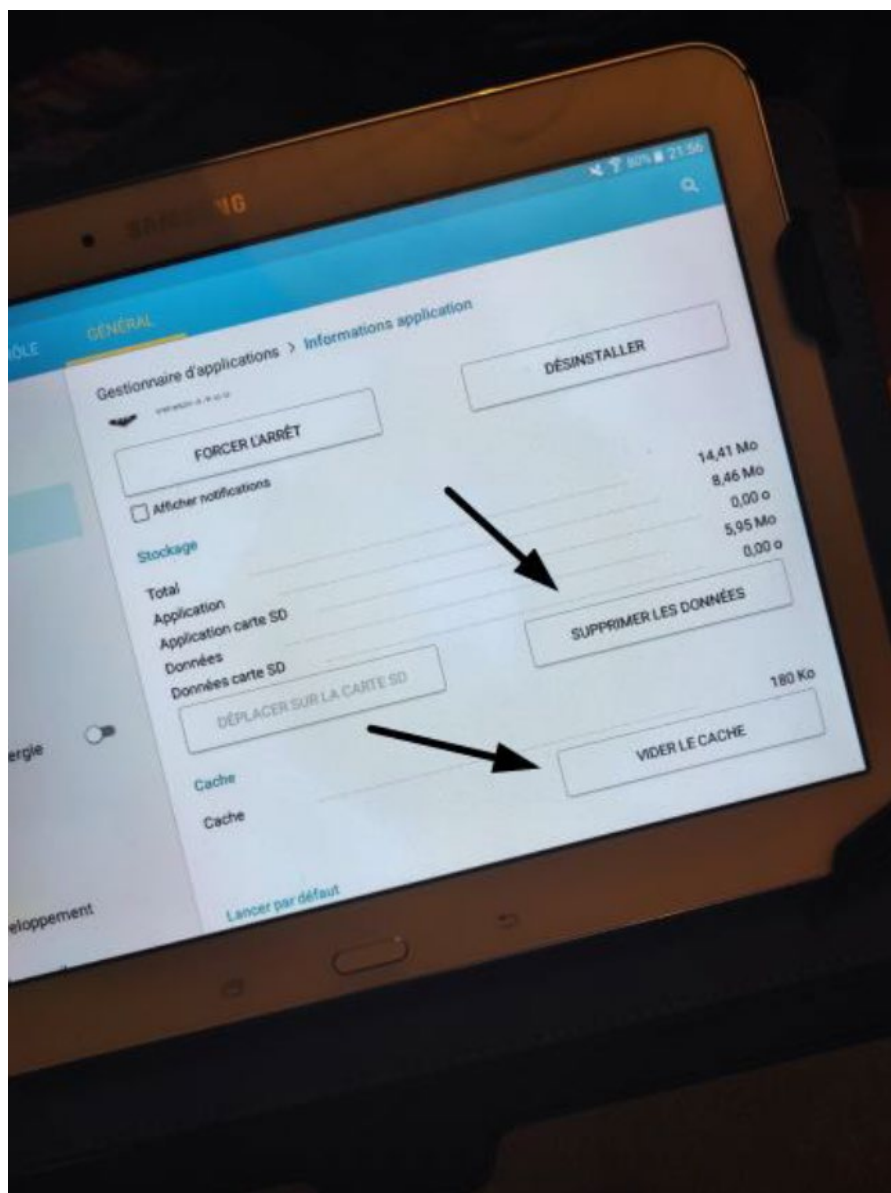
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef5>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 05 DECEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de OSNY : NNI 955760102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 23 novembre 2023 à 10h00, au Stade Christian LEON, Rue des CHARS pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de NEUVILLE SUR OISE : NNI 954500101

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le vendredi 15 décembre 2023 à 10h30, au Stade Municipal, Rue des DAGNAUDES pour confirmation de classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.



COMMISSION DES FINANCES

REUNION RESTREINTE DU 5 DECEMBRE 2023

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

Retour de la Commission Départementale d'Arbitrage :

NON PAIEMENT D'ARBITRE OCTOBRE 2023

N°2		SAISON 2023-2024 / Octobre 2023
-----	--	---------------------------------

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
15/10/2023	27340459	MONTSOULT B US	COUPE	37,50 €	50,00 €	87,50 €	511509 / ROISSY US
		ROISSY EN France US					
01/10/2023	26510254	ROISSY EN France US	CHAMPIONNAT	80,00 €	/	80,00 €	511509 / ROISSY US
		COURDIMANCHE AS					
01/10/2023	25937068	ROISSY EN France US	CHAMPIONNAT	75,00 €	/	75,00 €	511509 / ROISSY US



		VAUREAL FCM					
23/09/2023	25894697	ROISSY EN France US	CHAMPIONNAT	70,00 €		70,00 €	511509 / ROISSY US
		FOSSÉS FU					
24/09/2023	25905693	ROISSY EN France US	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	511509 / ROISSY US
		ERMONT AS					
08/10/2023	25897977	ST LEU FC 95	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	549968 / ST LEU 95 FC
		ARGENTEUIL RC					
07/10/2023	26512986	DEUIL ENGHIEU FC	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	549561 / DEUIL ENGHIEU FC
		THILLAY V. ES					
15/10/2023	27379382	PERSAN US 03	CHAMPIONNAT	40,00 €	50,00 €	90,00 €	581364 / GOUSSAINVILLE FC
		GOUSSAINVILLE FC					
07/10/2023	25894887	DEUIL ENGHIEU FC	CHAMPIONNAT	70,00 €	50,00 €	120,00 €	549561 / DEUIL ENGHIEU FC
		SOISY AM FC					
30/09/2023	26571857	SANNOIS FUTSAL CL.	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	550552 / SANNOIS FUTSAL CLUB
		ST BRICE FC					
14/10/2023	25899712	GARGES FCM	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	522695 / GARGES FCM
		VEXIN AS					
30/09/2023	26571857	SANNOIS FUTSAL CL.	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	550552 / SANNOIS FUTSAL CLUB
		ST BRICE FC					
15/10/2023	27340351	CHAUMONTEL LUZ	COUPE	40,00 €		40,00 €	550783 / PONTOISIENNE JS
		PONTOISIENNE JS					
15/10/2023	27379836	COURDIMANCHE AS	COUPE	24,25 €		24,25 €	538505 / VAUREAL FCM
		VAUREAL FCM					
15/10/2023	27379385	MONTSOULT B US	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	500578 / FRANCONVILLE FC
		FRANCONVILLE FC					
15/10/2023	27379383	ACADEMIE ERMONT CI.	COUPE	24,25 €	50,00 €	74,25 €	560130 / ACADEMIE ERMONT CI.
		ARNOUVILLE FAS					
15/10/2023	27340490	ERMONT AS	COUPE	37,50 €	50,00 €	87,50 €	560130 / ACADEMIE ERMONT CI.
		ACADEMIE ERMONT CI.					
17/10/2023	27403722	GONESSE RC	COUPE	40,00 €	50,00 €	90,00 €	540630 / ADAMOIS OI.
		ADAMOIS OI.					
21/10/2023	27424158	FOSSÉS FU	COUPE	35,00 €	50,00 €		



		VAUREAL FCM				85,00 €	538505 / VAUREAL FCM
21/10/2023	27424141	COURDIMANCHE AS	COUPE	35,00 €	50,00 €	85,00 €	551390 / ERMONT AS
		ERMONT AS					
05/10/2023	26601964	ARGENTEUIL RC	COUPE	48,50 €	50,00 €	98,50 €	590534 / ARGENTEUIL RC
		MY SARCELLES F.					
05/10/2023	26601964	ARGENTEUIL RC	COUPE	48,50 €	/	48,50 €	590534 / ARGENTEUIL RC
		MY SARCELLES F.					
08/10/2023	25898374	ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	551444 / ARGENTEUIL FC
		CERGY PONTOISE FC					
29/10/2023	25898033	ARGENTEUIL FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	551444 / ARGENTEUIL FC
		GOUSSAINVILLE FC					
29/10/2023	26532552	ECLAIR PUISEUX	CHAMPIONNAT	48,50 €	/	48,50 €	551734 / ECLAIR DE PUISEUX
		DOMONT FC					

NON PAIEMENT D'ARBITRE NOVEMBRE 2023

N°3		SAISON 2023-2024 / Novembre 2023
------------	--	---

Date	N° Match	Équipes en présence	Nature de la rencontre	Montant indemnités arbitrage	Amende	TOTAL DEBIT CLUB	A LA CHARGE DE
18/11/2023	27478744	SANNOIS FC	COUPE	54,00 €	50,00 €	104,00 €	560814 / FCVLB
		FCVLB					
13/11/2023	27478740	MY SARCELLES	COUPE	54,00 €		54,00 €	580869 / JEUNESSE PERSANAISE
		JEU. PERSANAISE					
11/11/2023	26509812	MARCOUVILLE CITY CP	CHAMPIONNAT	54,00 €	50,00 €	104,00 €	580882 / MARCOUVILLE CITY CP
		OSNY UNITED					
25/11/2023	27587297	MARCOUVILLE CITY CP	COUPE	35,00 €	50,00 €	85,00 €	580882 / MARCOUVILLE CITY CP
		THILLAY V. ES					
26/11/2023	25936907	GARGES FCM	CHAMPIONNAT	75,00 €		75,00 €	522695 / GARGES FCM
		ST OUEN L'AUMÔNE AS					
14/10/2023	25899712	GARGES FCM	CHAMPIONNAT	21,50 €		21,50 €	522695 / GARGES FCM
		VEXIN AS					
18/11/2023	25899723	GONESSE RC	CHAMPIONNAT	48,50 €		48,50 €	510506 / GONESSE RC
		PIERRELAYE FC					
01/10/2023	26063072	ECOUEEN FC	CHAMPIONNAT	80,00 €		80,00 €	528672 / ECOUEEN FC
		VAUREAL FCM					



18/11/2023	27239104	FRANCONVILLE FC	CHAMPIONNAT	80,00 €	50,00 €	130,00 €	500578 / FRANCONVILLE FC
		ENT MARLY FOSSES					
19/11/2023	26411326	VILLIERS LE BEL FC	CHAMPIONNAT	48,50 €	50,00 €	98,50 €	550582 / VILLIERS LE BEL FC
		COURDIMANCHE AS					
19/11/2023	27542871	SOISY AM FC	COUPE	40,00 €		40,00 €	511509 / ROISSY EN France US
		ROISSY EN France US					

Prochaine réunion sur convocation



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 5 DECEMBRE 2023

Présents : M. CALLEWAERT – M. GOUNOT – M. GUILLEMET - M. DA COSTA

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 27616717 : COUPE DU COMITÉ SENIORS FUTSAL AFS VAUREAL 2 / AS FUTSAL ARGENTEUIL 2 du 01/12/2023

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de l'AFS VAUREAL portant sur le nombre de tirs au but lors de la séance de tirs au but qui a départagé les 2 équipes.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre, le rapport de l'arbitre assistant et le courrier de réclamation du club AFS VAUREAL.

- Considérant que la rencontre s'est soldée sur un score de parité
- Considérant qu'une séance de tirs au but doit être organisée afin de départager les 2 équipes
- Considérant que cette séance doit être composée de 5 tirs pour chaque équipe comme stipulé dans l'article 14.2 du règlement spécifique de la Coupe du Comité Futsal
- Considérant que les rapports des officiels confirment que seulement 3 tirs de chaque équipe ont eu lieu.

La Commission décide que la séance de tirs au but est à refaire avec 1 arbitre officiel à la charge du District.

La Commission rappelle que seuls les joueurs figurant sur la feuille de match de la rencontre précitée peuvent participer à cette séance.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.

PV transmis à la Commission Départementale Futsal pour date à fixer et à la Commission Départementale de l'Arbitrage



COMITE D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 14 novembre 2023

Cormeillais ACS 22 / Pierrelaye FC 22

U18 D3 du 22/10/23

Appel du Club du FC Pierrelaye de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 23 octobre 2023 ayant décidé que la RESERVE était recevable et fondée.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BOUZNAD - ESCROIGNARD

MM BOISDENHIEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Cormeillais ACS

Monsieur le représentant DU Président Kevin Houenassou

Le responsable de l'équipe Grégory Damay

Pour Pierrelaye FC

Le responsable de l'équipe Anisse Kazib

Pour le corps arbitral

Samir BEKRI

Monsieur Jacques Letellier le représentant de la Cion de Première Instance

Considérant que :

- Le match référencé en objet a été donné perdu par pénalité à Pierrelaye FC au motif de la participation de plusieurs joueurs au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain, avec comme match de référence le match CVO U18 Entente MMB 21 / Pierrelaye FC 21 du 15/10/2023



- La Commission n'a pas vérifié dans quelle division évoluaient les 2 équipes de Pierrelaye FC, et a pris sa décision eu égard à la numérotation des équipes à savoir n°21 (équipe 1) et n°22 (équipe 2) pour appliquer le règlement sportif lié aux équipes inférieures/supérieures
- Les 2 équipes de Pierrelaye FC évoluent cette saison 2023/2024 en dernière division de district catégorie U18 groupe A et B, si bien qu'il y a lieu d'appliquer l'article 14.12.4 du RS qui énonce dans son dernier alinéa que « dans la dernière division de District, il n'y a pas d'équipe supérieure ni d'équipe inférieure »
- Dans le cas d'espèce, les joueurs de Pierrelaye FC qui ont participé au match de CVO (réservée à l'équipe 1) du 15/10/2023 contre l'Entente MMB, pouvaient également participer au match susvisé en championnat contre Cormeillais le 22/10/2023,
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.
Dit résultat acquis sur le terrain confirmé :

Cormeilles ACS : 0 point – 3 buts
Pierrelaye FC : 3 points – 6 buts

Décide d'inverser les frais initiaux de procédure
Crédit Pierrelaye : 53.50€
Débit Cormeilles : 43.50€

N'Impute pas les frais d'appel de 64€ au club de Pierrelaye

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 14 novembre 2023

Franconville FC 22 / Cormeillais ACS 22

Coupe du Comité U16 du 15/10/23

Appel du Club de Cormeillais ACS de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 18 octobre 2023 ayant décidé que la demande d'évocation était recevable non fondée, le joueur concerné ayant purgé son match de suspension (1^{er} octobre Eragny ASFC 22 / Franconville 22)

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BOUZNAD - ESCROIGNARD

MM BOISDENGHEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Statuant en appel ET EN DERNIER RESSORT

Constate que la procédure est respectée,

Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Franconville FC

Monsieur le Président ou son représentant : absent

Pour Cormeillais ACS

Monsieur le représentant du Président Kamal Chabanne

Monsieur le directeur technique Kévin Houenassou

Monsieur Jacques Letellier le représentant de la Cion de Première Instance

Considérant que :

- Les représentants de Cormeillais ACS expliquent que le joueur M Samuel F de Franconville était suspendu pour le match référencé en objet dans la mesure où il « avait joué toutes les semaines sans purger son match de suspension »
- Il y a lieu d'appliquer l'article 41.4.1 du RS qui énonce : « la suspension d'un licencié doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 7.9 du présent règlement). Le licencié ne peut être aligné avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière ».



- il y a donc lieu de regarder le calendrier de l'équipe 2 de la catégorie U16 pour constater, comme l'a fait la Commission de Première Instance, que le joueur concerné n'a pas participé au match du 1^{er} octobre 2023 contre Eragny ASFC
- Si le joueur concerné n'a pas purgé dans une autre catégorie dans laquelle il peut évoluer, à savoir les U15 de niveau régional, cela concerne cette catégorie, les équipes de son championnat, et l'instance régionale gestionnaire,
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.
Transmet le dossier à la LPIFF concernant la compétition U15
Informe la Commission Coupes du DVOF

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Corneillais

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 1 (un) mois à compter de la présente notification dans le respect des dispositions de l'article L141-4 et R141-5 et suivants du Code du Sport (préalable obligatoire de conciliation auprès de Comité National Olympique et Sportif Français dans le délai de 15 jours).

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



D'APPEL CHARGE DES AFFAIRES COURANTES

Audition mardi 14 novembre 2023

Osny FC / Jouy le Moutier FC

Séniors D1 du 08/10/23

Appel du Club du FC Jouy le Moutier de la décision de la Commission Statut et Règlement dans sa réunion du 11 octobre 2023 ayant décidé que la demande d'évocation était recevable non fondée, l'absence d'un joueur sur la FMI sur le match référencé résultant d'un problème informatique.

Président : M. DIAZ

Présents : Mmes BOUZNAD - ESCROIGNARD

MM BOISDENGIEN – PODAN MAVOUNZY – TRAORE - VERNET

Assiste : M. BARRAU

Le Comité,
Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,
Statuant en appel
Constata que la procédure est respectée,
Précise que la décision a été délibérée hors la présence des personnes auditionnées

Pour Osny FC

Monsieur le représentant du Président Eric Akoun

Le responsable de l'équipe Ait Outbib Mohamed excusé

Le capitaine excusé

Le gardien de but, joueur n°1 Evan Bonnat

Pour le Jouy le Moutier FC

Monsieur le représentant du Président Winsley Savounien

Le responsable de l'équipe Badie Jérôme

Pour le corps arbitral

M Jean-Claude Ceia

Monsieur Jacques Letellier le représentant de la Cion de Première Instance



Considérant que :

- Sur la FMI du match référencé en objet, le 1^{er} joueur qui apparait pour l'équipe d'Osny FC est le joueur n°2 Tony M. puis chaque numéro suivant et ce jusqu'au n°11, puis une ligne blanche avant les 3 remplaçants (n°12-13-14), soit au total 13 joueurs
- Le gardien de but n°1 n'apparait donc pas alors qu'il a joué le match, et qu'il s'agit de Monsieur Evan B., présent en audition, ce qui est confirmé par M l'arbitre et l'autre partie,
- Le représentant d'Osny explique que l'absence de gardien de but n'est pas un acte volontaire et qu'il s'agit d'un bug informatique, déjà subi sur un match à Marly la Ville en séniors D1 pour un autre joueur, qu'il n'avait aucun intérêt à cacher son gardien de but, et qu'il n'y a eu aucune remarque avant match
- M l'arbitre officiel confirme son rapport sur le probable dysfonctionnement informatique car l'absence de gardien de but au moment de visionner les équipes sur la tablette l'aurait « forcément interpellé »
- Le représentant du FC Jouy le Moutier affirme qu'il y avait 14 joueurs sur le terrain et en avoir constaté 13 sur la FMI d'avant match, se réservant alors son droit à évocation après match
- Le représentant du FC Jouy le Moutier s'en tient au règlement à savoir « participation d'un joueur non inscrit sur la FMI » ce qui est factuellement la réalité,
- Le présent Comité a vérifié l'absence d'intérêt d'Osny tant sur le gardien de but que sur l'ensemble de l'équipe (sujet des mutations)
- Le DVOF a contacté à plusieurs reprises la FFF sur le sujet des dysfonctionnements informatiques, ainsi que le service informatique de la LPIFF,
- Le Comité d'Appel en conclue qu'il n'y a pas de preuve sur une manœuvre dolosive de la part du FC Osny, et qu'un bug informatique ne peut pas être écarté
- Le Comité d'appel applique l'article 139 bis des RG de la FFF qui souligne : « pour une FMI, il est toujours possible de tenir compte du rapport d'un officiel reconnaissant l'existence d'une information erronée sur la FMI ou l'absence d'une information »
- Par ces motifs et après en avoir délibéré

Décision :

Décision : Confirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Jouy le Moutier FC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Président de séance

Secrétaire de séance

José DIAZ

Brendan BARRAU



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU FAIR-PLAY ET DE L'ÉTHIQUE



P.V. du 30 novembre 2023

Présent : Isabelle ESCROIGNARD, Rudy FOURMANN, Laurent COKGUL, Guy PINCEMIN,
A distance :
Assiste : José DIAZ
Excusés : Guy BLONDEAU
Absent :

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

COMMUNIQUE

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTRE LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience.
Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2023/2024 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2021 / 2022 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIORS	D1 / D2 / D3 / D4	U14	D1 / D2 / D3 / D4
SENIORS F	D1	CDM	D1 / D2
U18	D1 / D2 / D3	ANCIENS	D1 / D2
U16	D1 / D2 / D3	FUTSAL	D1 / D2



COURRIERS DES CLUBS

FRETTOISE E.S.

Votre courriel du 18 novembre 2023

Nous vous remercions de votre intérêt pour ce challenge, et nous vous invitons à notre prochaine réunion, le 18 janvier prochain, afin d'étudier votre proposition, pour éventuellement faire évoluer ce challenge.

DEMANDES DE POINTS DE BONUS

ST LEU 95 FC

Votre courriel du 29 novembre 2023

U14 D2 - B

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **vous accorde les 2 points de bonus** :

- Match du 30/09/2023 & Match du 07/10/2023

Votre courriel du 29 novembre 2023

U16 D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

⇒ Après vérification la commission **ne vous accorde pas les 2 points de bonus** :

- L'arbitre de la rencontre du 19/11/2023 est bienveillant.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS*

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS** au challenge FAIR-PLAY – Equipes du DVOF, selon le barème du Règlement du Challenge Fair-Play)¹

ADAMOIS O.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26062873 du 22 10 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25898122 du 5 11 2023

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 26062886 du 12 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25894631 du 18 11 2023

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 24 octobre 2023, du 31 octobre 2023, 07 novembre 2023, du 14 novembre 2023 et du 21 novembre 2023



ARNOUVILLE F. A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25933569 du 22 10 2023

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26532518 du 5 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26532518 du 5 11 2023

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coups envers joueurs, lors du match N° 26532147 du 19 11 2023

BEZONS U. SECTION OM.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement excessif d'un assistant dans sa fonction officielle lors de la rencontre, lors du match N° 25897986 du 21 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup, lors du match N° 26063037 du 12 11 2023

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup hors action de jeu, lors du match N° 25894893 du 11 11 2023

S. F. C. CHAMPAGNE 95

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26063062 du 29 10 2023

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25894483 du 5 11 2023

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25898166 du 29 10 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Acte de brutalité envers adversaire, lors du match N° 25898118 du 22 10 2023

DOMONT F.C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion net de but, lors du match N° 26512996 du 11 11 2023

DEUIL ENGHEN F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité à l'encontre d'un supporter en dehors de la rencontre, lors du match N° 26744479 du 22 10 2023



A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Récidive d'avertissement avec circonstances aggravantes pour avoir tenté de brutaliser une joueuse adverse hors rencontre, lors du match N° 27239060 du 28 10 2023

ACADÉMIE FOOTBALL CLUB ERMONT

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux envers un adversaire, lors du match N° 26561365 du 5 11 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Comportement grossier, injurieux, intimidant et menaçant envers officiel pendant et après la rencontre, lors du match N° 26561362 du 22 10 2023

FONTENAY EN PARISIS FC

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux, lors du match N° 26509979 du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux, lors du match N° 26509979 du 22 10 2023

FOSES F. U.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25905783 du 22 10 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Comportement grossier envers officiel, lors du match N° 25937030 du 19 11 2023

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe SENIORS F évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Auto-inscription sur feuille de match en étant suspendu, lors du match N° 27239067 du 7 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26063027 du 5 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup, lors du match N° 26063037 du 12 11 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25898165 du 12 11 2023

FRETTOISE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 26475134 du 22 10 2023

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25905780 du 22 10 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion net de but, lors du match N° 25936889 du 22 10 2023



GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25897366 du 22 10 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25897369 du 5 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé envers un officiel, lors du match N° 25894628 du 18 11 2023

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25898033 du 29 10 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité ou coup envers un joueur, lors du match N° 25936901 du 19 11 2023

GROSLAY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26561371 du 19 11 2023

GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 21359127 du 22 10 2023

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule D est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26513018 du 21 10 2023

L'équipe CDM évoluant en D2 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26411320 du 12 11 2023

L'équipe CDM évoluant en D2 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion net de but, lors du match N° 26411320 du 12 11 2023

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Propos grossiers, lors du match N° 25905649 du 22 10 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25909163 du 22 10 2023

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26509986 du 5 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25897375 du 12 11 2023

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26063035 du 12 11 2023



MENUCOURT A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26063021 du 22 10 2023

MONTMAGNY FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26509985 du 5 11 2023

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26510209 du 22 10 2023

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25836885 du 22 10 2023

MONTSOULT BAILLET US

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement grossier et injurieux sur officiel, lors du match N° 26510214 du 5 11 2023

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Acte de brutalité sur joueur, lors du match N° 25905526 du 5 11 2023

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25898384 du 5 11 2023



L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Comportement grossiers et injurieux envers un officiel, lors du match N° 25933576 du 5 11 2023

PARMAIN A.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 26532105 du 22 10 2023

U. S. PERSAN 03

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Comportement blessant envers officiel, lors du match N° 25898130 du 19 11 2023

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 25899455 du 18 11 2023

CLUB DE FUTSAL DE LA JEUNESSE PERSANAISE

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 20 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Bousculade volontaire sur officiel, lors du match N° 26509795 du 16 9 2023

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux à l'encontre d'un arbitre, lors du match N° 26509813 du 11 11 2023

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Comportement grossier ou injurieux avec circonstances aggravantes pour répétition, lors du match N° 26510218 du 12 11 2023

PONTOISIENNE J.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25445932 du 22 10 2023

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule E est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Commet un acte de brutalité envers un joueur, lors du match N° 26561374 du 19 11 2023

A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Comportement grossier sur officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 25909176 du 21 11 2023

ECLAIR DE PUISEUX EN FRANCE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Tenir des propos grossiers sur officiel, lors du match N° 26542516 du 5 11 2023

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 31 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements avec circonstances aggravantes pour avoir mis de la mauvaise volonté pour rentrer, lors du match N° 25898030 du 29 10 2023

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25897368 du 22 10 2023

L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25894713 du 11 11 2023



L'équipe U14 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 21 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25894719 du 18 11 2023

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U16 évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 25894478 du 22 10 2023

ST BRICE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 27141766 du 4 11 2023

ST LEU 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25897371 du 5 11 2023

ST OUEN L'AUMONE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Anéantissement d'une occasion net de but, lors du match N° 25897380 du 12 11 2023

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 25897991 du 5 11 2023

THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25909161 du 22 10 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 24 10 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25909161 du 22 10 2023

L'équipe CDM évoluant en D1 est pénalisée de 1 point de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 7 11 2023 pour le motif : Exclusion suite à deux avertissements, lors du match N° 25909171 du 5 11 2023

VAUREAL F. C. M.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 14 11 2023 pour le motif : Comportement blessant sur officiel, lors du match N° 25899719 du 11 11 2023

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION

Jeudi 18 janvier 2024 – 18h30



Challenge Fair-Play Equipe

2023

2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 21/11/2023

SENIORS M DAM SENIORS F



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	MALUS	BONUS	TOTAL
Ecouen Fc 1	-	-	-
Grosly F.C. 1	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 1	-	-	-
Osny F.C. 1	-	-	-
Persan U.S. 1	-	-	-
St Brice F.C. 2	-	-	-
Champagne Sfc 95 1	1	-	1
St Leu 95 Fc 2	1	-	1
Entente Ssg 2	2	-	2
Marly La Ville Es 1	2	-	2
St Ouen L'Aumone As 3	2	-	2
Gonesse Rc 1	9	-	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Arnouville F. As 2	-	-	-
Frettoise Es 1	-	-	-
Grosly F.C. 2	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
Marcouville City Cp 1	-	-	-
Neuville S/ Oise As 1	-	-	-
St Prix Es 1	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 3	-	-	-
Pontoisienne Js 1	1	-	1
Eragny Fc 2	12	-	12
Thilly Vaud'Herland 1	F	F	F

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 1	-	-	-
Belloy St Martin Asc 1	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 2	-	-	-
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Ent. Marly Fosses 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	-	-	-
Herblay Es 1	-	-	-
Montmorency Fc 1	-	-	-
Sarcelles Aas 3	-	-	-
Franconville Fc 1	2	-	2
Eragny Fc 1	3	-	3
Domont F.C. 1	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Eaubonne Csm 1	-	-	-
Entente M.M.B. 2	-	-	-
Magny Us Canton 1	-	-	-
Puiseux Louvres 95 1	-	-	-
Roissy En France U.S 1	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 1	-	-	-
Montmorency Fc 1	1	-	1
Courdimanche As 1	3	-	3
Pierrelaye Fc 1	5	-	5
Osny F.C. 2	15	-	15
Persan U.S. 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Arnouville F. As 1	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 1	-	-	-
Cosmo Taverny 2	-	-	-
Entente M.M.B. 1	-	-	-
Gafepb 1	-	-	-
Persan U.S. 2	-	-	-
Rc Argenteuil 2	-	-	-
Sarcelles Aas 3	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 1	-	-	-
Adamois Ol 2	1	-	1
Argenteuil Fc 2	5	-	5
Deuil Enghien Fc 1	7	-	7

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Chaumontel Luzarches 1	-	-	-
Deuil Enghien Fc 2	-	-	-
Eaubonne Csm 2	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 1	-	-	-
Fontenay En Paris 2	-	-	-
Fosses Uf 1	-	-	-
Gonesse Rc 3	-	-	-
Roissy En France U.S 2	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 2	-	-	-
St Prix Es 2	-	-	-
Goussainville Fc 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Ecouen Fc 2	-	-	-
Eragny Fc 1	-	-	-
Ermont A.S. 2	-	-	-
Garges Fcm 2	-	-	-
Gonesse Rc 2	-	-	-
Vaureal Fcm 1	-	-	-
Menucourt As 1	1	-	1
Goussainville Fc 2	1	-	1
Sfc Champagne 95 2	2	-	2
Bezons Uso 1	5	-	5
Franconville Fc 2	6	-	6
Villiers Le Bel Fc 2	6	-	6

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	MALUS	BONUS	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 2	-	-	-
Courdimanche As 2	-	-	-
Gafepb 2	-	-	-
Magny Us Canton 2	-	-	-
Montsoul Baillet Us 2	-	-	-
Pontoisienne Js 2	-	-	-
Vaureal F. C. M. 2	-	-	-
Parmain Ac 1	1	-	1
Viarmes Asnieres Ol. 2	2	-	2
Beauchamp A.S. 2	4	-	4
Garges Fcm 3	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	MALUS	BONUS	TOTAL
Bezons Uso 2	-	-	-
Bouffemont Acf 1	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 2	-	-	-
Montsoul Baillet Us 1	-	-	-
Marly La Ville Es 2	1	-	1
Montmagny Fc 1	1	-	1
Cormeillais A.C.S. 2	1	-	1
Menucourt As 2	1	-	1
Vexin A.S. 1	2	-	2
Fontenay En Paris 1	20	-	20

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	MALUS	BONUS	TOTAL
Beauchamp A.S. 1	-	-	-
Bouffemont Acf 2	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 1	-	-	-
Herblay Es 2	-	-	-
Montmorency Fc 2	-	-	-
Pierrelaye Fc 2	-	-	-
Presles U.S.L. 1	-	-	-
Thilly Vaud'Herland 2	-	-	-
Auvers-Ennery Fc 1	2	-	2
Eclair De Puiseux 1	4	-	4
Domont F.C. 1	4	-	4

F : équipe forfait général

Notre partenaire
FAIR - PLAY





Challenge Fair-Play Equipe

2023 ----- 2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS
AU 21/11/2023

U18 ----- U16



U18 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Adamois Ol 21	-	-	-
Argenteuil Fc 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 21	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
St Leu 95 Fc 22	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Goussainville Fc 21	2	-	2
Rc Argenteuil 22	2	-	2
Soisy An. Marg. Fc 21	4	-	4
Bezons Uso 21	5	-	5

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 22	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Herblay Es 21	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Sarcelles Aas 23	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Osny F.C. 21	3	-	3
Fosses F. U. 21	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 22	-	-	-
Gafepb 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Montmorency Fc 21	-	-	-
Pierrelaye Fc 21	-	-	-
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Montsoulst Baillet Us 21	1	-	1

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 21	-	-	-
Eragny Fc 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Sfc Champagne 95 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Adamois Ol 22	1	-	1
Franconville Fc 21	1	-	1
Arnouville F. As 21	1	-	1
Persan U.S. 21	3	-	3
Courdimanche As 21	8	-	8

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Académie Football Cl 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	-	-	-
Domont F.C. 21	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	-	-	-
Pierrelaye Fc 22	-	-	-
Thilly Vaud'Herland 21	-	-	-
Goussainville Fc 22	F	F	F

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Deuil Enghien Fc 21	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Grosley F.C. 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Magny Us Canton 21	F	F	F
Marcouville City Cp 21	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



U16 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Adamois Ol 21	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Cosmo Taverny 21	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Entente Ssg 22	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
Osny F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	1	-	1
Sarcelles Aas 23	4	-	4
St Leu 95 Fc 21	5	-	5

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 22	-	2	- 2
Thilly Vaud'Herland 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Sfc Champagne 95 21	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Ent. Beaumont Mours 21	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Auvers-Ennery Fc 21	-	-	-
Académie Football Cl 21	-	-	-
Cosmo Taverny 22	2	-	2
Osny F.C. 22	3	-	3
Arnouville F. As 21	5	-	5

U16 DEPARTEMENTAL 3 / D	M	B	TOTAL
Adamois Ol 22	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 23	-	-	-
Eaubonne Csm 21	-	-	-
Ecouen Fc 23	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Gafepb 21	1	-	1
Puiseux Louvres 95 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Ent. Marly Fontenay 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	-	-	-
Herblay Es 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Montmorency Fc 21	1	-	1
Garges Fcm 22	2	-	2
Montsoulst Baillet Us 21	2	-	2
Goussainville Fc 21	4	-	4

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Bezons Uso 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 24	-	-	-
Fosses F. U. 22	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Menucourt As 21	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Persan U.S. 22	-	-	-
St Leu 95 Fc 22	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Belloy St Martin Asc 21	1	-	1
Domont F.C. 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / E	M	B	TOTAL
Beauchamp A.S. 22	-	-	-
Ecouen Fc 24	-	-	-
Ent. Marly Fontenay 22	-	-	-
Ezanville Ecouen Us 21	-	-	-
Menucourt As 22	-	-	-
Sfc Champagne 95 22	-	-	-
St Brice F.C. 23	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	-	-
Grosley F.C. 21	2	-	2
Entente M.M.B. 21	3	-	3
Pontoisienne Js 21	11	-	11
Académie Football Cl 22	23	-	23

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Bezons Uso 21	-	-	-
Eragny Fc 21	-	-	-
Franconville Fc 21	-	-	-
Gonesse Rc 21	-	-	-
Persan U.S. 21	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	-	-	-
Fosses F. U. 21	6	-	6
Pierrelaye Fc 21	F	F	F

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Eragny Fc 22	-	-	-
Ermont A.S. 22	-	-	-
Franconville Fc 22	-	-	-
Gonesse Rc 22	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
Courdimanche As 21	1	-	1
Deuil Enghien Fc 21	10	-	10

F : équipe forfait général



CDOS
VAL-D'OISE



Challenge Fair-Play 2023 Equipe 2024

TOTAL POINTS BONUS / MALUS

Au 21/11/2023

U14



U14 DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Cosmo Taverny 21	-	-	-
Ecouen Fc 21	-	-	-
Ermont A.S. 21	-	-	-
Franconville Fc 21	-	-	-
Goussainville Fc 21	-	-	-
Rc Argenteuil 22	-	-	-
St Brice F.C. 21	-	-	-
Argenteuil Fc 21	1	-	1
Gonesse Rc 21	2	-	2
Persan U.S. 21	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 21	-	-	-
Cosmo Taverny 22	-	-	-
Fosses F. U. 21	-	-	-
Garges Fcm 21	-	-	-
Persan U.S. 22	-	-	-
Roissy En France U.S 21	-	-	-
Sarcelles Aas 24	-	-	-
St Brice F.C. 22	-	-	-
St Prix Es 21	-	-	-
Entente Ssg 22	6	-	6

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Deuil Enghien Fc 21	-	2	2
St Leu 95 Fc 22	-	2	2
Eragny Fc 21	-	-	-
Franconville Fc 22	-	-	-
Montmorency Fc 21	-	-	-
Osny F.C. 21	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 21	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 21	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 22	7	-	7
Adamois Ol 21	10	-	10

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
Bezons Uso 22	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 21	-	-	-
Gonesse Rc 22	-	-	-
Herblay Es 21	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 21	-	-	-
Montmagny Fc 21	-	-	-
Rc Argenteuil 23	-	-	-
Soisy An. Marg. Fc 22	-	-	-
Viarmes Asnieres Ol. 21	-	-	-
Montsoulst Baillet Us 21	12	-	12

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 23	-	-	-
Eaubonne Csm 21	-	-	-
Entente M.M.B. 21	-	-	-
Grosly F.C. 21	-	-	-
Sarcelles Aas 25	-	-	-
Sfc Champagne 95 21	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 22	-	-	-
Survilliers Avenir 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 21	7	-	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
Arnouville F. As 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 22	-	-	-
Ecouen Fc 22	-	-	-
Entente Ssg 23	-	-	-
Ermont A.S. 22	-	-	-
Franconville Fc 23	-	-	-
Goussainville Fc 22	-	-	-
Marly La Ville Es 21	-	-	-
Eragny Fc 22	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
Cergy Pontoise Fc 24	-	-	-
Cosmo Taverny 23	-	-	-
Eaubonne Csm 22	-	-	-
Magny Us Canton 21	-	-	-
Montmorency Fc 22	-	-	-
St Leu 95 Fc 23	-	-	-
Vallee Du Sausser Es 21	-	-	-
Vexin A.S. 22	-	-	-
Villiers Le Bel Fc 22	-	-	-
Académie Football Cl 22	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 23	-	-	-
Courdimanche As 22	-	-	-
Garges Fcm 22	-	-	-
Gonesse Rc 23	-	-	-
Montigny Fc 95 21	-	-	-
Sarcelles Aas 26	-	-	-
St Ouen L'Aumone As 23	-	-	-
Vexin A.S. 21	-	-	-
Vaureal F. C. M. 22	3	-	3
Pierrelaye Fc 21	F	F	#VALEUR!

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 21	-	-	-
Beauchamp A.S. 22	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 25	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 22	-	-	-
Courdimanche As 21	-	-	-
Frettoise Es 21	-	-	-
Osny F.C. 22	-	-	-
Persan U.S. 23	-	-	-
Puiseux Louvres 95 21	-	-	-
Pontoisienne Js 21	2	-	2
St Brice F.C. 23	3	-	3

U14 DEPARTEMENTAL 4 / D	M	B	TOTAL
Académie Football Cl 21	-	-	-
Deuil Enghien Fc 23	-	-	-
E.Bruyeres Beaumont 21	-	-	-
Entente M.M.B. 22	-	-	-
Fosses F. U. 22	-	-	-
Marly La Ville Es 22	-	-	-
Montmorency Fc 23	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 21	-	-	-
Vemars St Witz F.C. 21	-	-	-
Herblay Es 23	1	-	1
Domont F.C. 21	2	-	2
Parmain Ac 21	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 4 / E	M	B	TOTAL
Adamois Ol 22	4	-	4
Bezons Uso 23	-	-	-
Ecouen Fc 23	-	-	-
Entente M.M.B. 23	-	-	-
Fontenay En Parisis 21	-	-	-
Goussainville Fc 23	-	-	-
Herblay Es 22	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 22	-	-	-
Marcouville City Cp 21	-	-	-
Menucourt As 21	-	-	-
Neuville S/ Oise As 21	-	-	-
Puiseux Louvres 95 22	F	F	F

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSPORT





Challenge 2023 Fair-Play Equipe 2024

TOTAL POINTS
BONUS / MALUS

AU 21/11/2023

CDM ANCIENS FUTSAL



CDM DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Mca Fc 5	-	2	2
Cergy Pontoise Fc 5	-	-	-
Cormeillais A.C.S. 5	-	-	-
Entente M.M.B. 5	-	-	-
Garges Fcm 6	-	-	-
Menucourt As 6	-	-	-
Puiseux Louvres 95 5	-	-	-
Portugais Paix Vivre 5	1	-	1
Jouy Le Moutier F.C. 5	2	-	2
Eragry Fc 5	2	-	2
Thillay Vaud'Herland 5	3	-	3
Cergy Portugais 5	5	-	5

CDM DEPARTEMENTAL 2	M	B	TOTAL
As Toho 5	-	-	-
Courdimanche As 5	-	-	-
Herblay Es 6	-	-	-
Roissy En France U.S 5	-	-	-
Herblay Es 5	3	-	3
Villiers Le Bel Fc 5	F	F	F
Vaureal F. C. M. 5	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
Argenteuil Fc 31	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 31	-	-	-
Cosmo Taverny 31	-	-	-
Eragry Fc 32	-	-	-
Franconville Fc 31	-	-	-
Montmagny Fc 31	-	-	-
Osny F.C. 31	4	-	4
Persan Portugais Asc 31	-	-	-
Portugais Paix Vivre 31	-	-	-
Rc Argenteuil 31	-	-	-
Sfc Champagne 95 31	-	-	-
St Leu 95 Fc 32	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
Auvers-Ennery Fc 31 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Belloy St Martin Asc 31 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Erment A.S. 31 (18 cartons jaunes)	-	-	-
Gonesse Rc 32 (20 cartons jaunes)	-	-	-
Marly La Ville Es 31 (25 cartons jaunes)	-	-	-
Puiseux Louvres 95 31	-	-	-
Roissy En France U.S 31	-	-	-
St Brice F.C. 31	-	-	-
St Prix Es 31	-	-	-
Jouy Le Moutier F.C. 31	3	-	3
Ent. Beaumont Persan 31	5	-	5
Neuville S/ Oise As 31	F	F	F

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Courdimanche As 31	-	-	-
Deuil Enghien Fc 31	-	-	-
Grosly F.C. 32	-	-	-
Montmorency Fc 31	-	-	-
Thillay Vaud'Herland 31	-	-	-
Usc Saint Gratien 31	-	-	-
Fosses F. U. 31	1	-	1
Garges Fcm 31	2	-	2
Entente M.M.B. 32	2	-	2
Ecouen Fc 32	3	-	3
Bouffemont Acf 31	4	-	4
Montsout Baillet Us 31	4	-	4

F : équipe forfait général

FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 2 (8 cartons jaunes)	-	-	-
Attainville Futsal C 2 (14 cartons jaunes)	-	-	-
Avicenne A.S.C. 2 (10 cartons jaunes)	-	-	-
Combo Futsal 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Eaubonne Csm 1 (19 cartons jaunes)	-	-	-
Marcouville City Cp 3	-	-	-
Osny United 1	-	-	-
Persanaise Cfj 1	-	-	-
Sannois Futsal Club 1	-	-	-
Sportifs De Garges 2	-	-	-
Usc Arnouville 1	-	-	-
Rc Argenteuil 1	1	-	1

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
As Futsal Argenteuil 3	-	-	-
Bezons Futsal Club 2	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 2	-	-	-
Entente M.M.B. 1	-	-	-
Fcvlb 1	-	-	-
Gonesse Rc 1	-	-	-
Montigny Lvdb 1	-	-	-
Montmagny Foot Salle 2	-	-	-
Montmorency Futsal 2	-	-	-
My Sarcelles Futsal 1	-	-	-
Sannois Futsal Club 2	-	-	-
St Brice F.C. 1	-	-	-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
Afs Vauréal 2	-	-	-
Bezons Futsal Club 1	-	-	-
Cergy Pontoise Fc 1	-	-	-
Combo Futsal 2	-	-	-
Deuil Enghien Fc 1	-	-	-
Foot Indoor Loisir 1	-	-	-
Goussainville Fc 2	-	-	-
Montigny Lvdb 2	-	-	-
My Sarcelles Futsal 2	-	-	-
Parmain Futsal A.S. 2	-	-	-
Rc Argenteuil 2	-	-	-

Notre partenaire
FAIR - PLAY



EKINSport



CDOS
VAL-D'OISE

Nombre total de points de
MALUS - BONUS
et nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15